

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2023



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20230228-2023-02-1-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

2 BUDGETS

Le budget de la
Ville d'Aire-sur-
la-Lys

Le budget de la Zone
d'Aménagement
Concertée (ZAC) de
Saint-Quentin

Budget principal



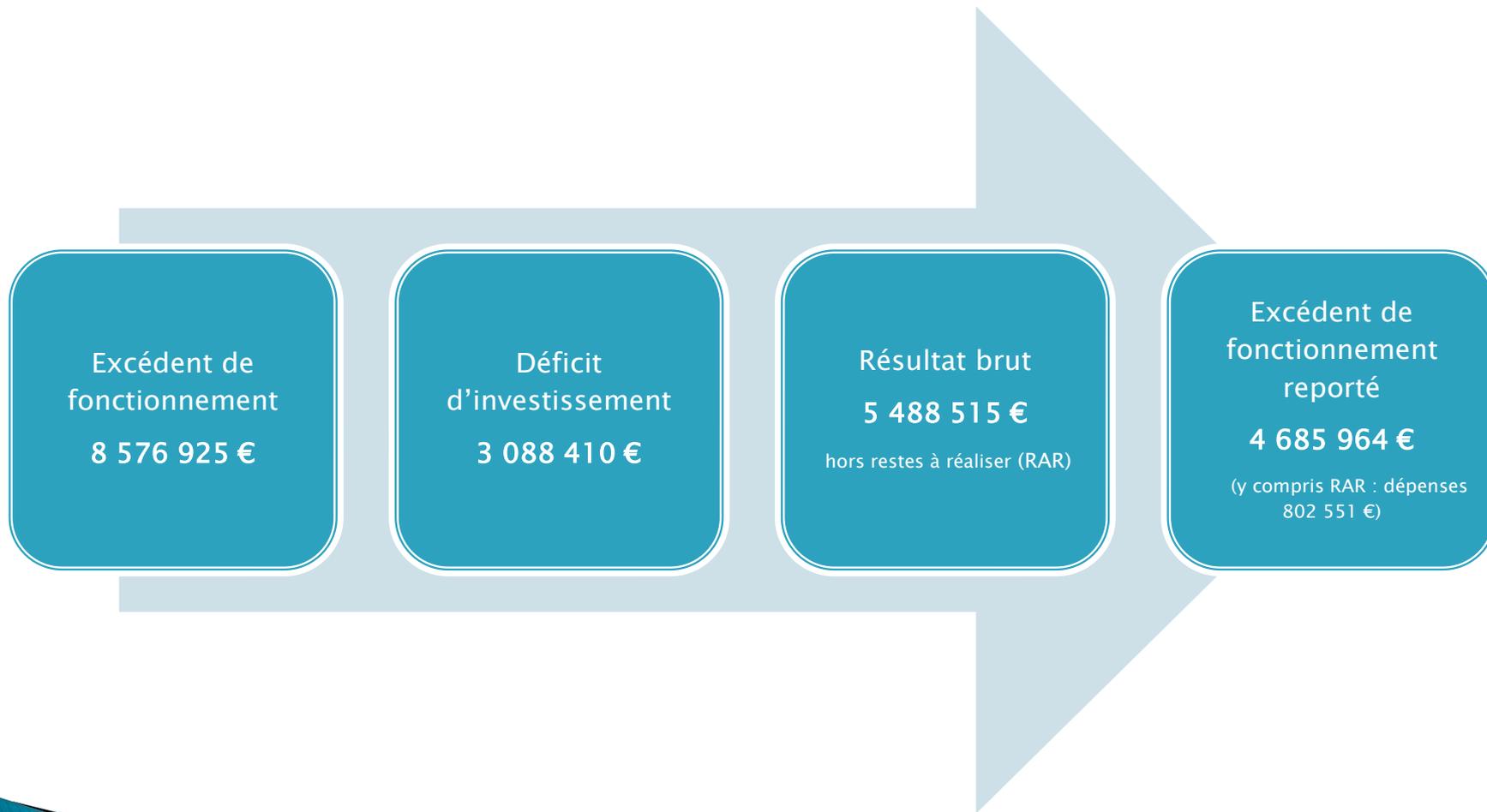
Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20230228-2023-02-1-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

BILAN 2022



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20230228-2023-02-1-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

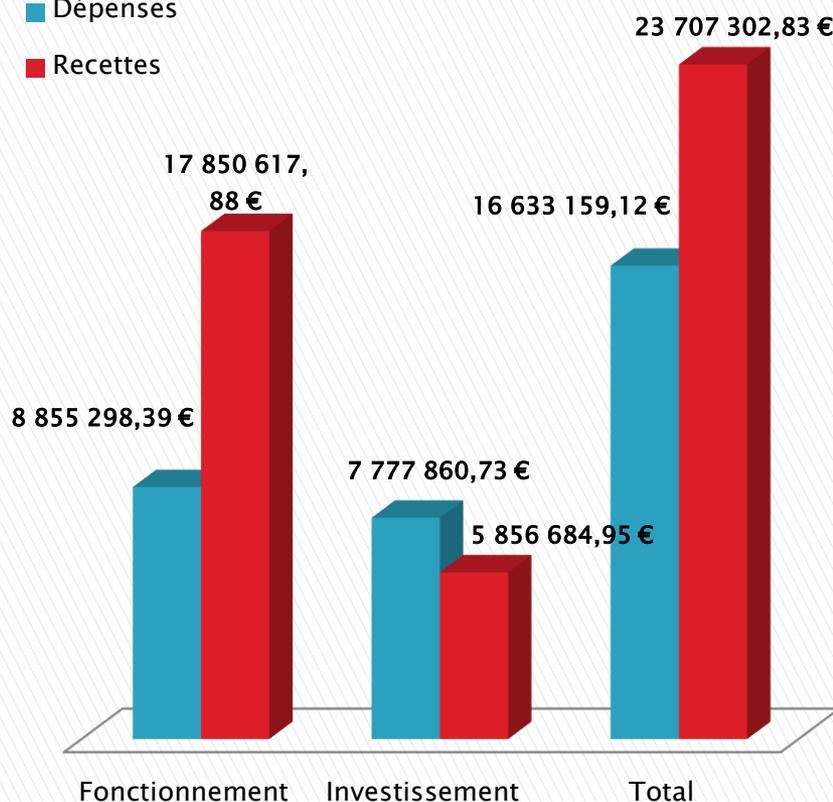
Résultats prévisionnels 2022



Comptes Administratifs

26 384 811,84 €

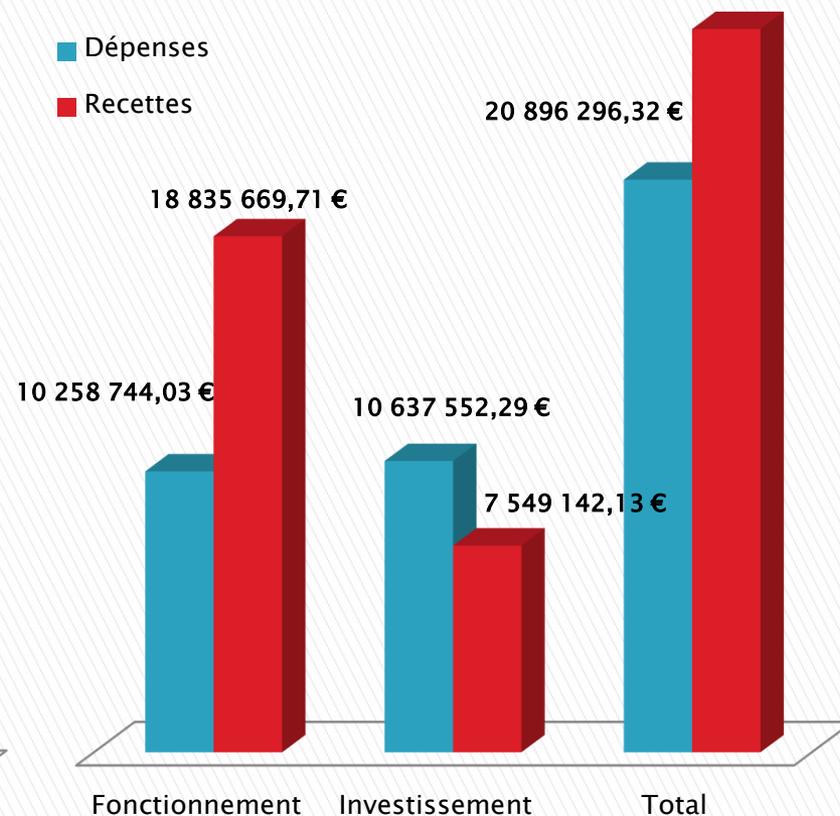
■ Dépenses
■ Recettes



CA 2021

y compris excédent d'exécution 2020 (investissement)
2 168 362 €

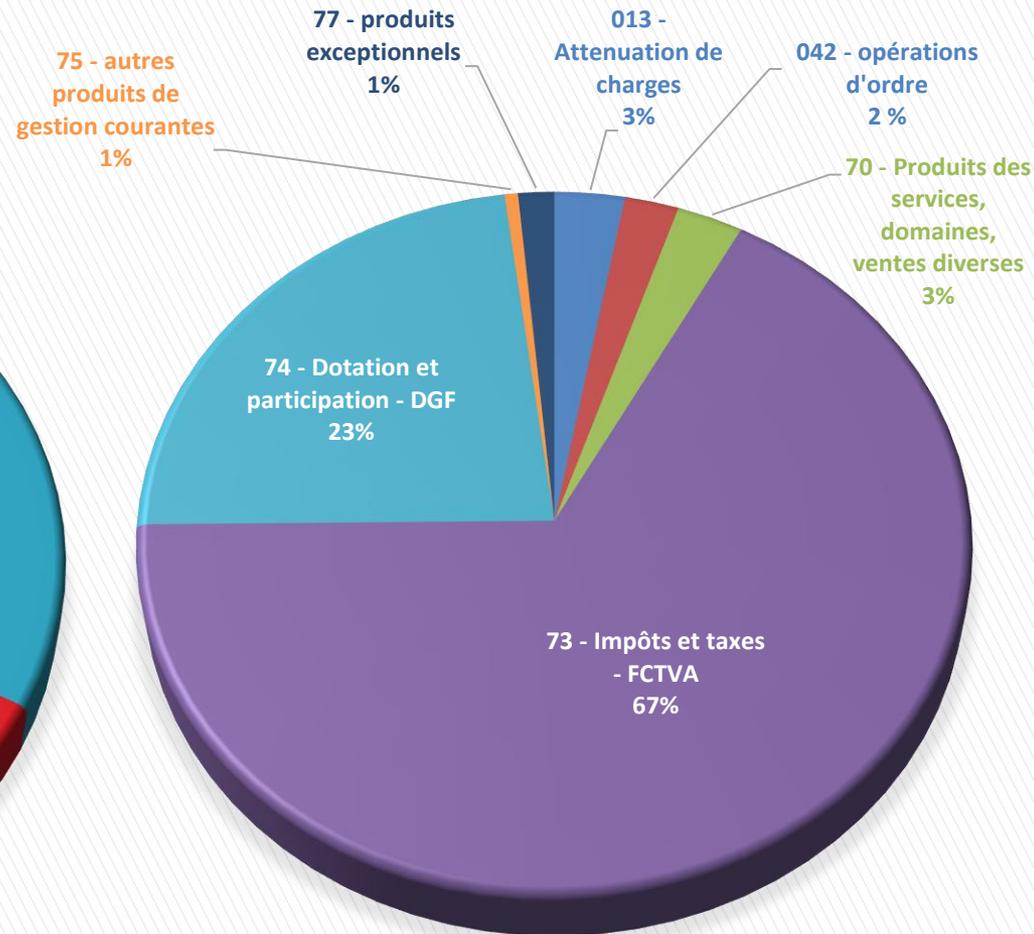
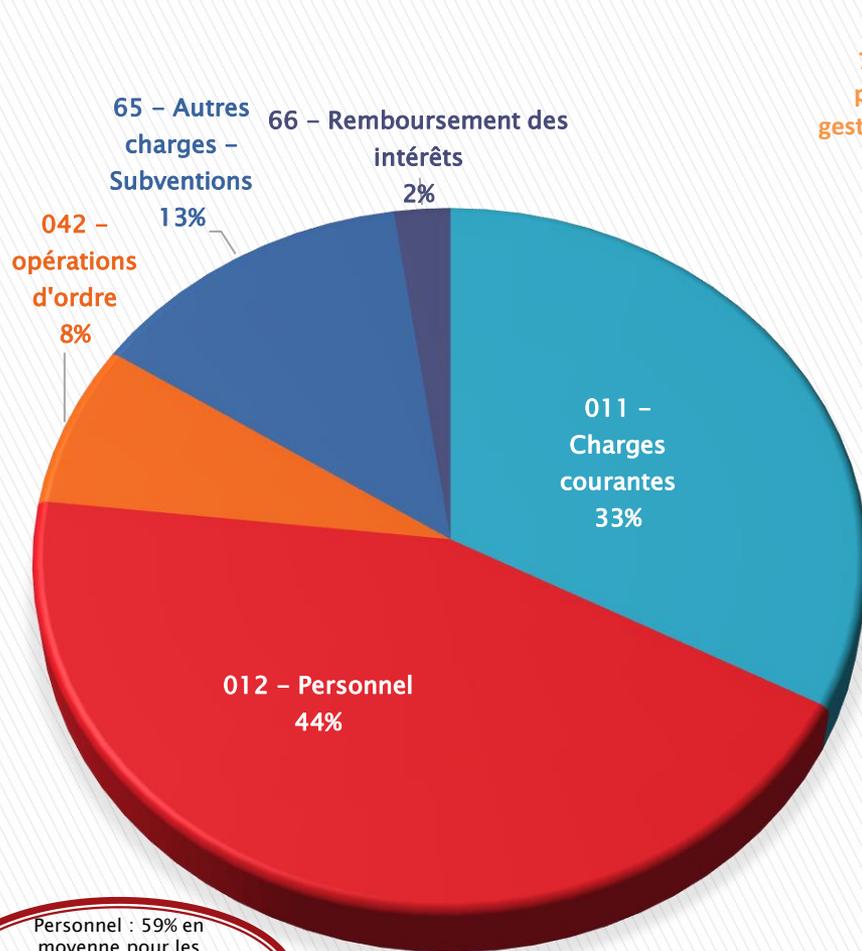
■ Dépenses
■ Recettes



CA prévisionnel 2022

y compris déficit d'exécution 2021 (investissement)
1 921 175 €

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20230228-2023-02-1-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023



Personnel : 59% en moyenne pour les communes de la strate en 2021, source APVF - La Banque POSTALE

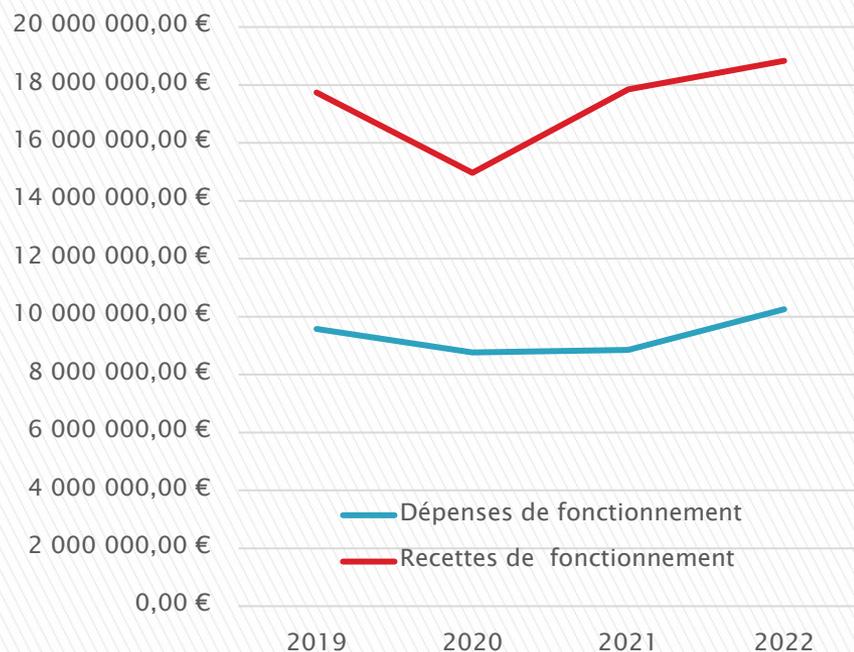
Dépenses de fonctionnement 2022

*Sous réserve de validation du CA

Recettes de fonctionnement 2022

*Sous réserve de validation du CA

Evolution des recettes et des dépenses



Ecart entre dépenses et recettes de fonctionnement

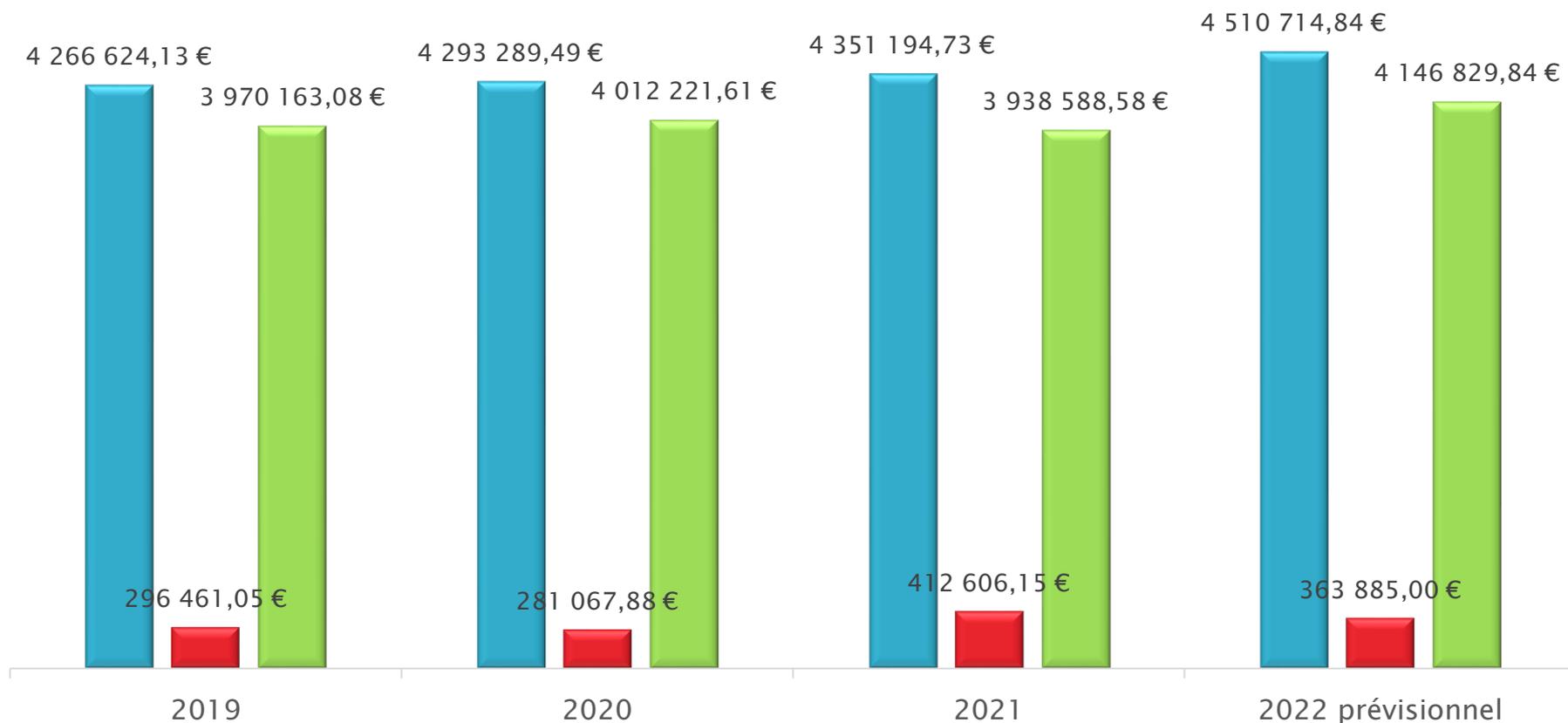
2022 : 733€ de dépenses d'investissement par habitant.
Moyenne nationale pour les communes de même strate : 310 € (source : APVF décembre 2022)



Evolution des travaux d'investissement (hors dette)

Evolution du chapitre 012 (charges de personnel)

■ Charges brutes ■ Recettes ■ Charges Nettes



Augmentation de 3,5% du point d'indice au 01/07/2022: impact sur le traitement indiciaire, la NBI, le SFT et les IHTS.

Evolution du SMIC : +0,86% au 01/01/2022, +2,65% au 01/05/2022 et +1,94% au 01/08/2022 soit une hausse globale de 5,53 % par rapport à 2021.

Revalorisation des agents de catégorie C au 01/01/2022.

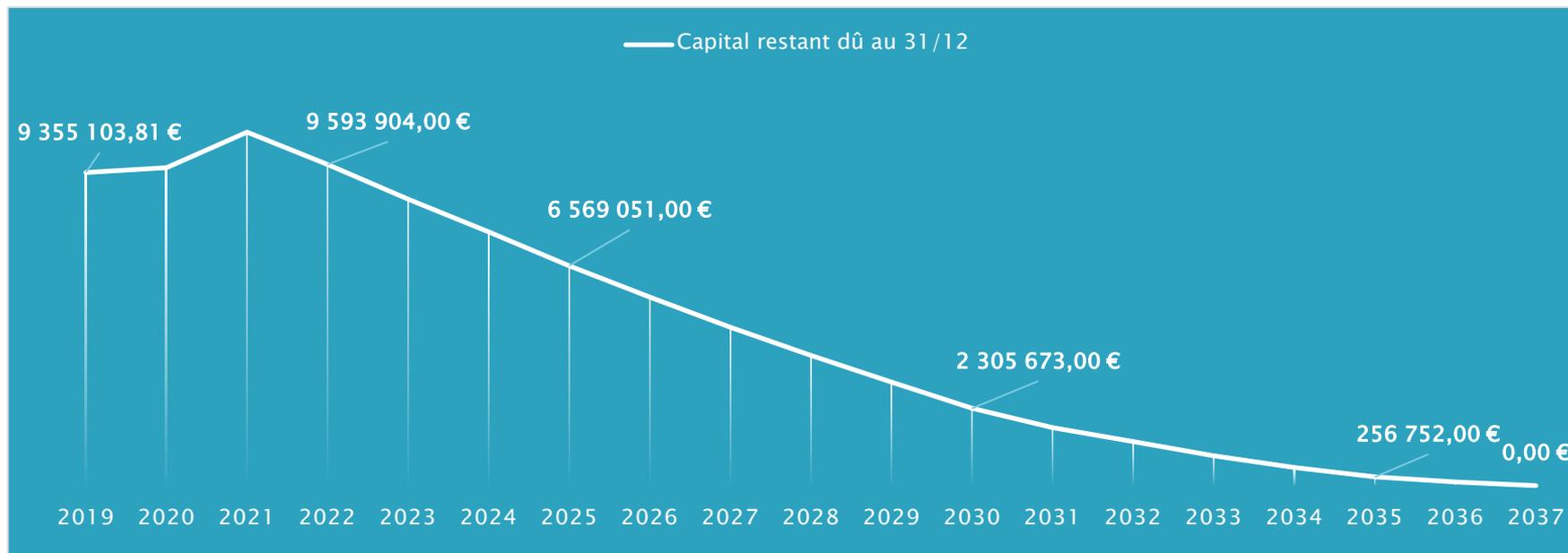
Création de l'espace France Services (2 agents à 20H/hebdo) + recrutement de 3 agents médiathèque.

Diminution du nombre de jours d'arrêt maladie (taux de 70% de la durée de la courte durée (COVID) : diminution des remboursements de l'assurance.

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20230228-2023-02-1-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

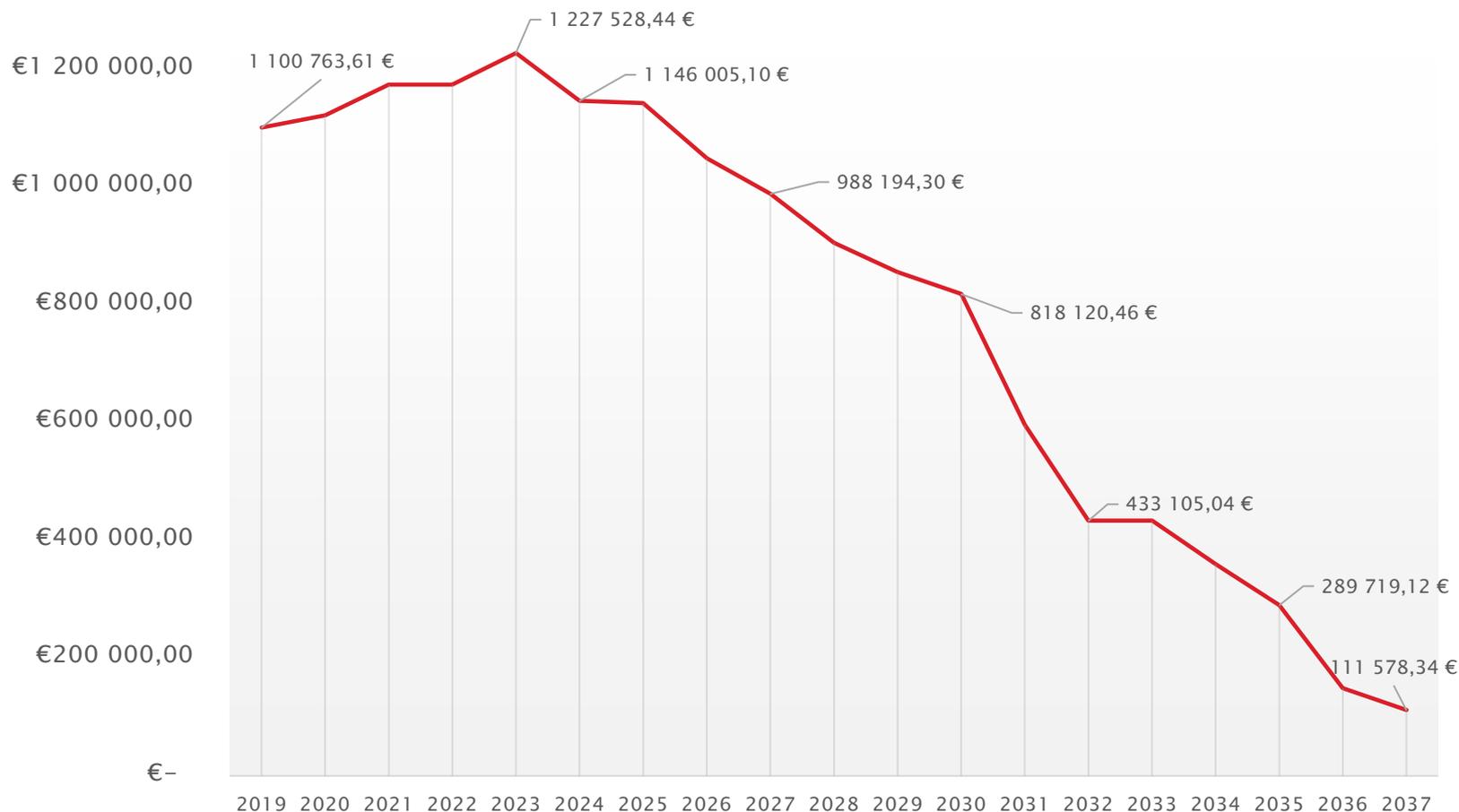
Profil d'extinction de la Dette

- ▶ La charge de remboursement de la dette pour 2023 est estimée à 1 227 528,44 € : 1 035 965,53 € en capital et 191 563,01 € en intérêts, comprenant 15 lignes de prêts, hors nouvel emprunt en 2023.
- ▶ La commune d'Aire-sur-la-Lys ne compte aucun emprunt structuré dans son endettement, mais uniquement des emprunts en taux fixes ou en taux révisable sur les indices de la zone euro.
- ▶ En conséquence tous les emprunts de la Ville sont classés en catégorie 1A (charte Gissler).
- ▶ La Municipalité veille à maîtriser l'encours de la dette, tout en maintenant un haut niveau d'investissement, sans augmenter les taux de fiscalité locale.



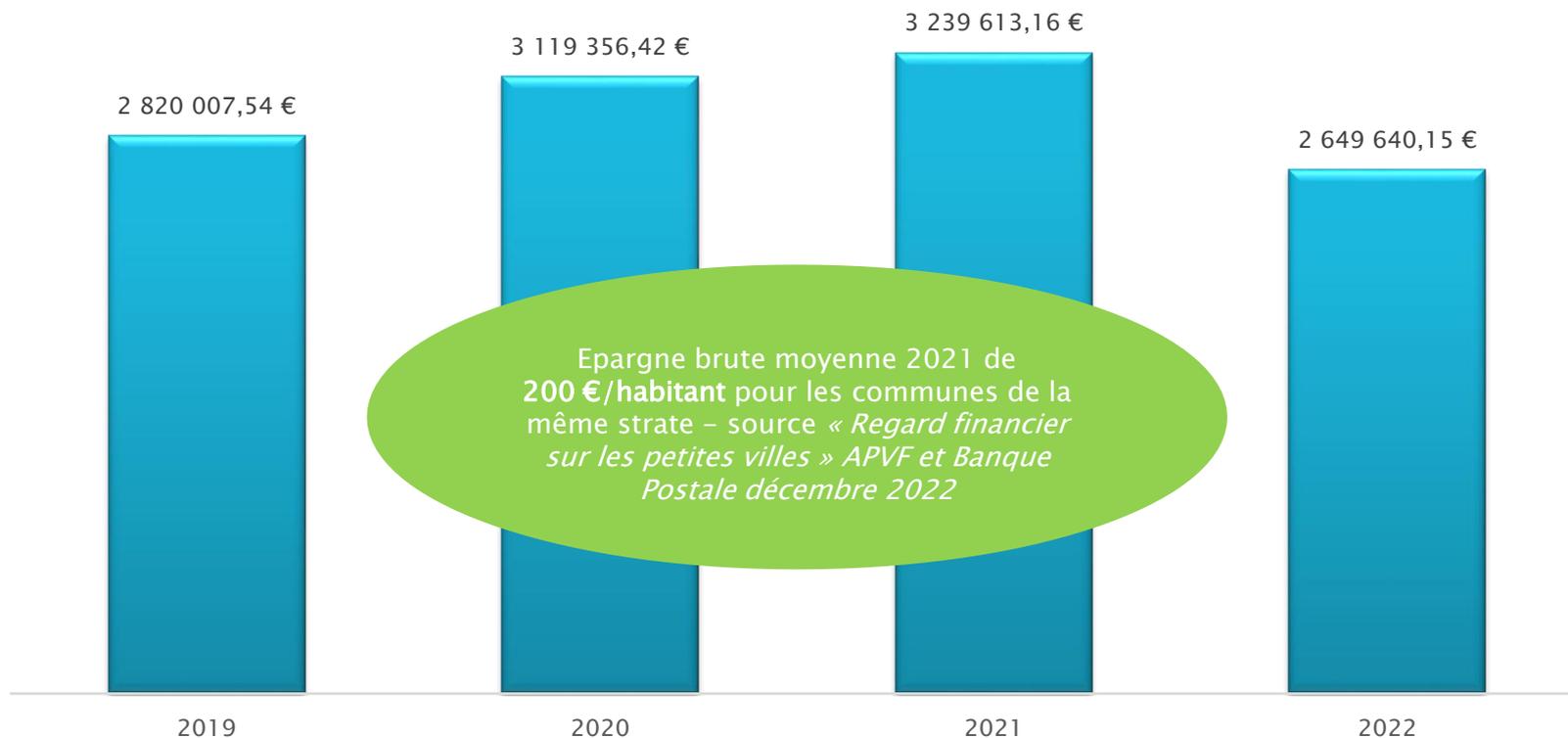
Échéance annuelle de la dette

€1 400 000,00



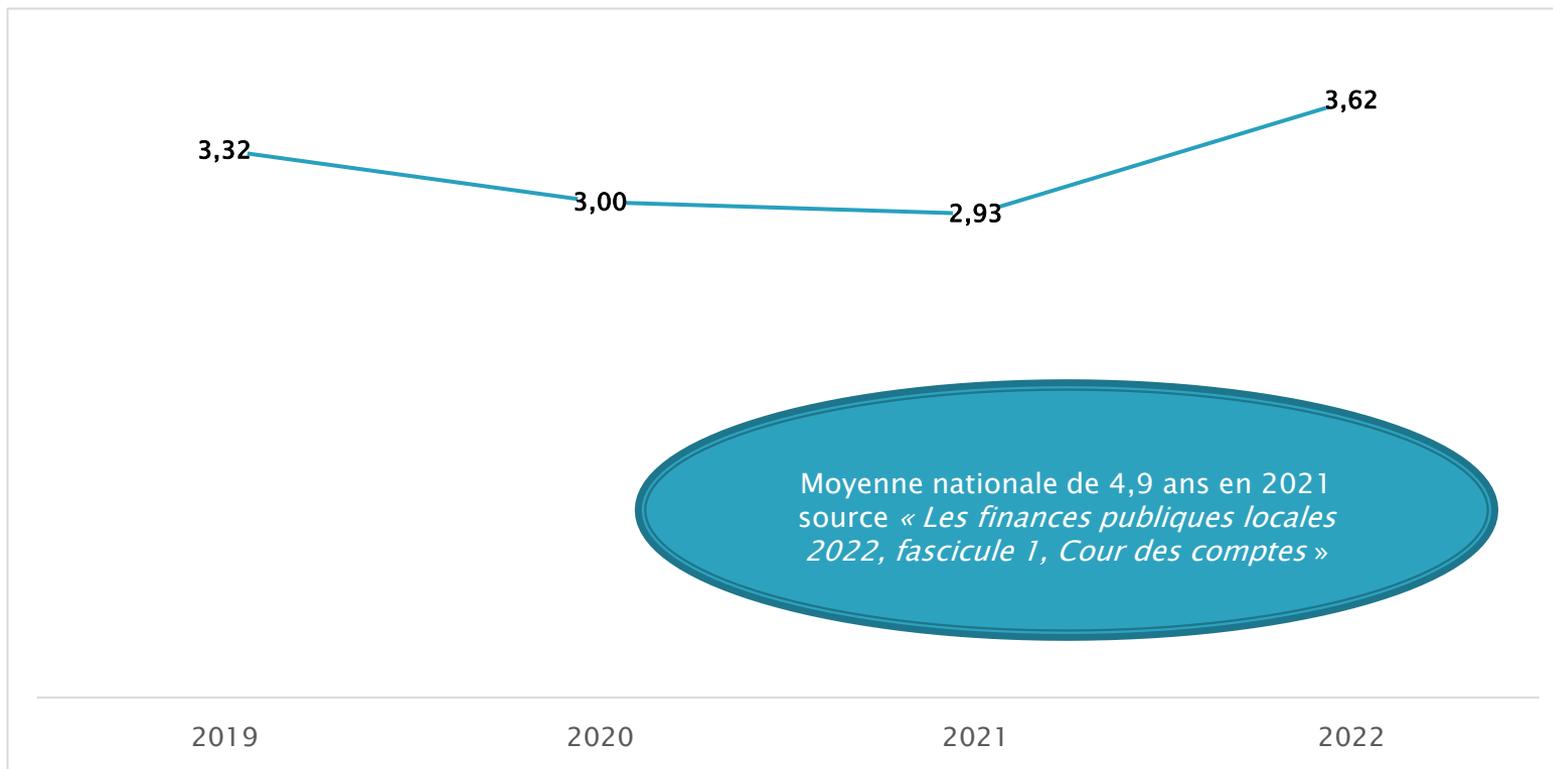
CAF brute Prévisionnelle en €

- ▶ L'autofinancement brut de la commune permet de couvrir la charge du remboursement du capital.



Capacité de désendettement

- ▶ Le ratio endettement/CAF représente le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette.



Autres ratios généraux

	Calcul	Commentaires	2019	2020	2021	2022
Taux épargne Brute	Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	Part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Plus il est élevé, plus l'autofinancement des emprunts est élevé	24,83 %	27,98 %	28,82 %	22,51 %
Epargne Nette (ou CAF nette)	Epargne brute – Remboursement de la dette en capital	Solde de l'épargne final. Mesure la capacité d'autofinancement	1 997 425 €	2 252 701 €	2 296 518 €	1 683 189 €
Taux d'Epargne Nette	Epargne nette / Recettes réelles de fonctionnement		17,59 %	20,21 %	20,43 %	14,30 %

Ratios généraux

- ▶ Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes.

- ▶ Ce ratio se calcule de la manière suivante :

$$\frac{\text{Charges réelles de fonctionnement} + \text{remboursement de la dette en capital}}{\text{Produits réels de fonctionnement}}$$

- ▶ Un coefficient supérieur à 1 indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement.

2019	2020	2021	2022
0,82	0,80	0,80	0,86

Moyenne
régionale 2019
0,92

Coefficient d'autofinancement
courant

- ▶ Le coefficient de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier les marges de manœuvre budgétaires dont dispose la commune pour réduire l'ensemble de ses charges et dégager les fonds nécessaires au remboursement des emprunts ou à l'engagement de nouveaux investissements.

- ▶ Ce ratio se calcule de la manière suivante :

$$\frac{\text{Charges personnel+contingents et participations obligatoires+charges d'intérêts}}{\text{Produits réels de fonctionnement}}$$

- ▶ Un rapport élevé traduit la disproportion entre les charges incompressibles et l'ensemble des produits réels de fonctionnement et donc la difficulté de rééquilibrer ces deux ensembles.

2019	2020	2021	2022
0,39	0,40	0,39	0,39

Moyenne
nationale 2019
0,44

Rigidité des charges
structurelles

PREVISIONNEL 2023



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20230228-2023-02-1-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

CONTEXTE ET FINANCES LOCALES

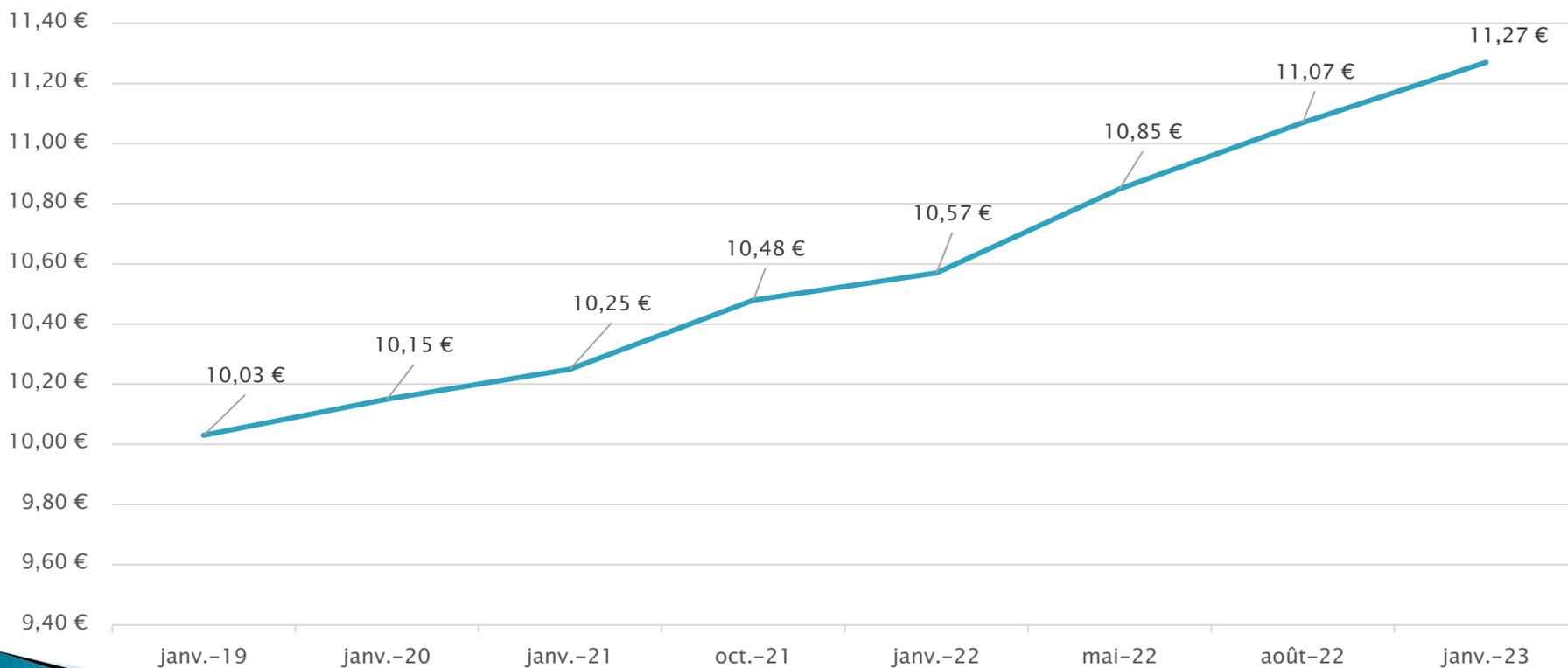
2023



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20230228-2023-02-1-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

Indicateurs globaux de toutes les collectivités locales

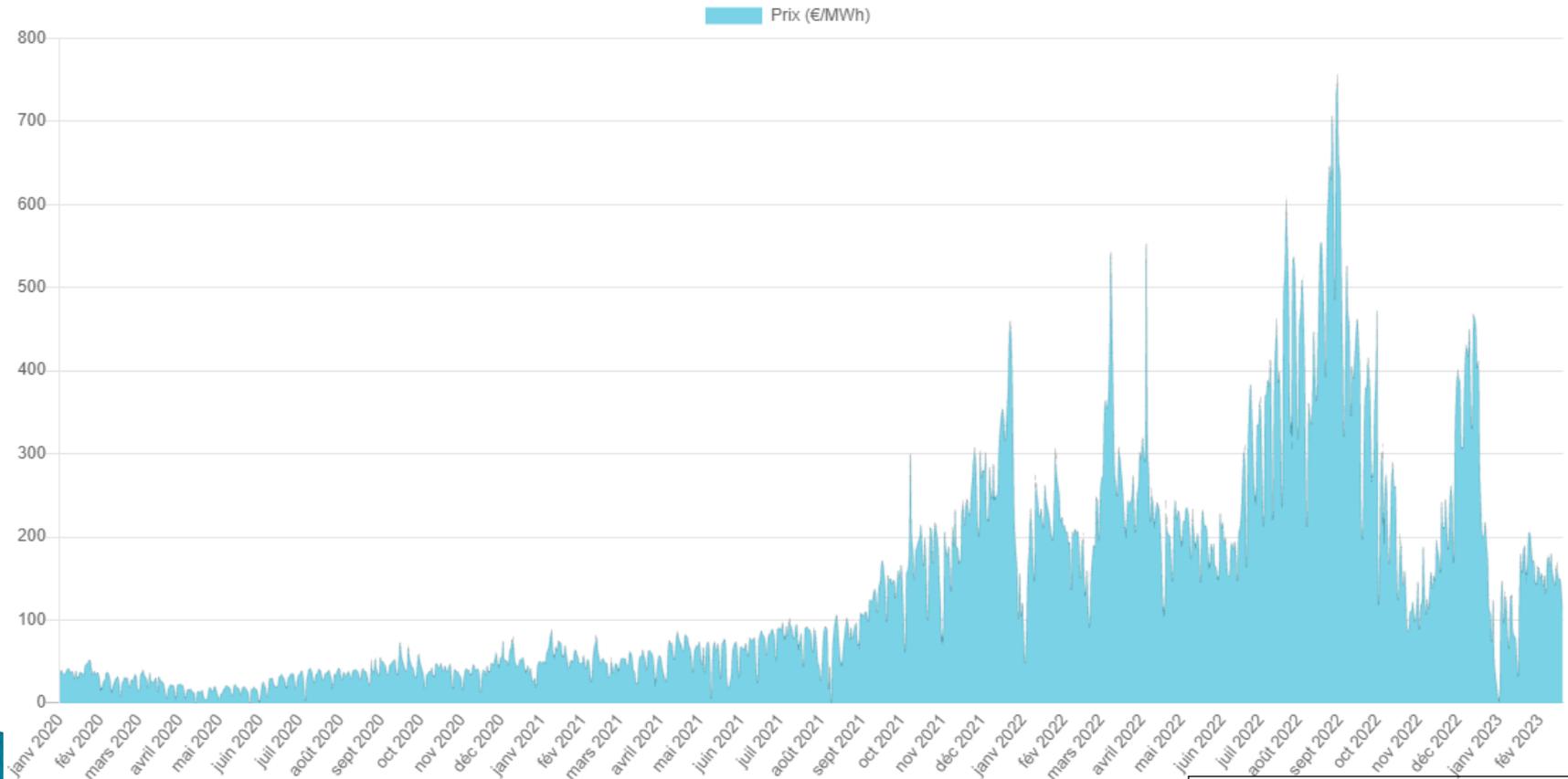
Evolution du SMIC horaire brut (en €)



Indicateurs globaux de toutes les collectivités locales

Evolution du prix de l'énergie sur le marché de gros

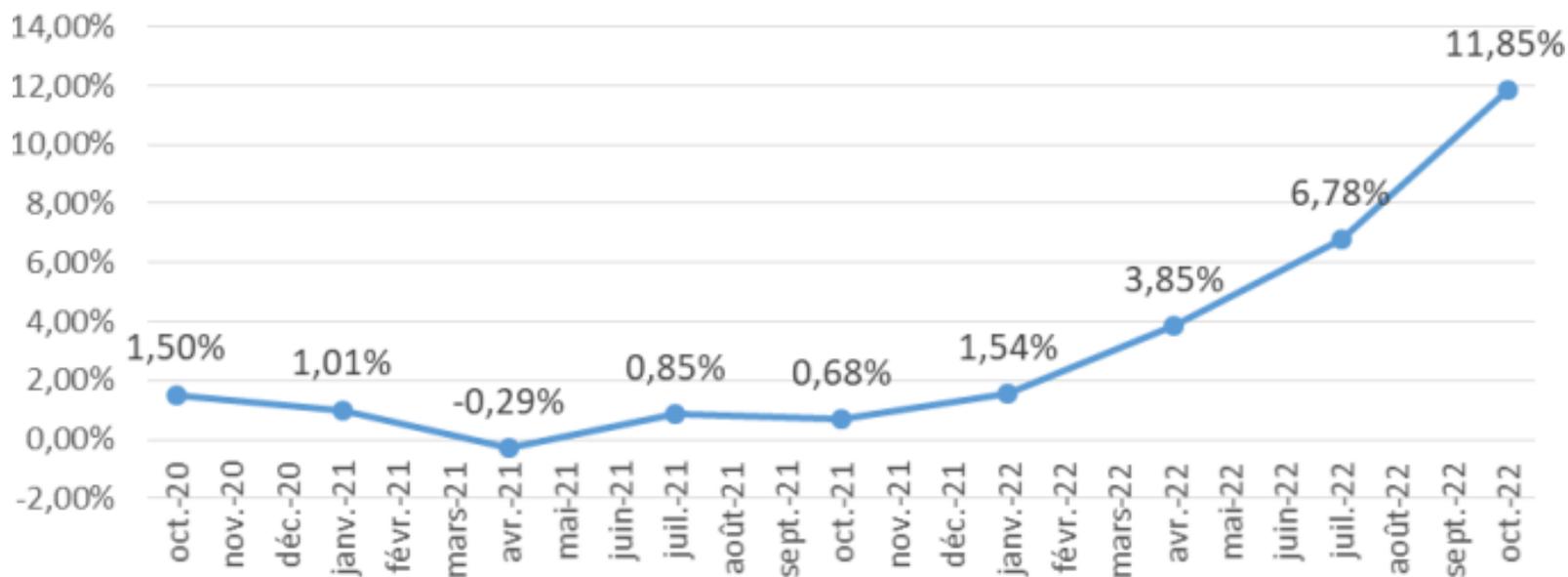
Evolution du prix de l'énergie sur le marché de gros - EPEX SPOT France



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20230228-2023-02-1-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception en préfecture : 03/03/2023

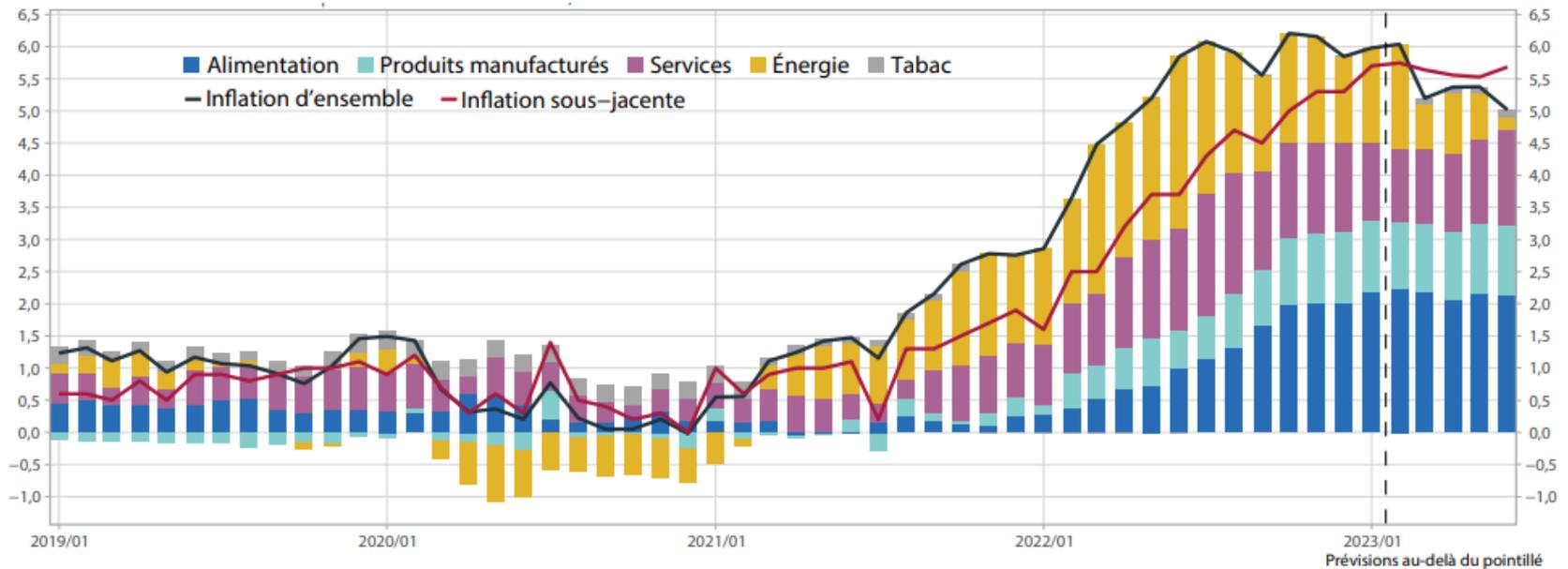
Indicateurs globaux de toutes les collectivités locales

Variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation -
Alimentation



Indicateurs globaux de toutes les collectivités locales

Inflation d'ensemble et contributions par poste
(glissement annuel en % de l'indice des prix à la consommation)



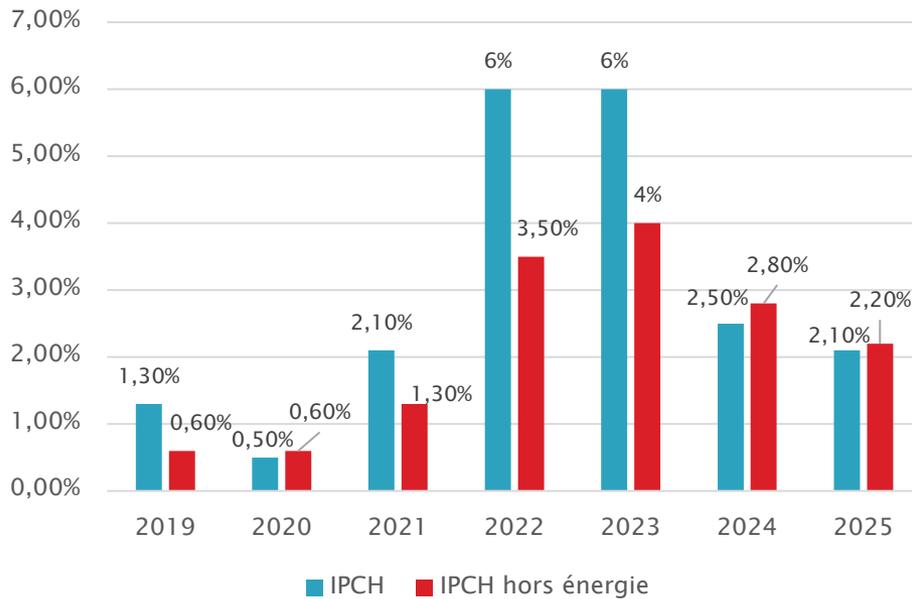
Note : pour janvier 2023, l'inflation d'ensemble constitue une estimation provisoire, l'inflation sous-jacente une prévision.

Lecture : en janvier 2023, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 6,0 % sur un an, selon l'estimation provisoire. L'alimentation contribuait pour 2,2 points à cette hausse. L'inflation sous-jacente s'élèverait à 5,7 % sur un an en janvier 2023.

Source : Insee.

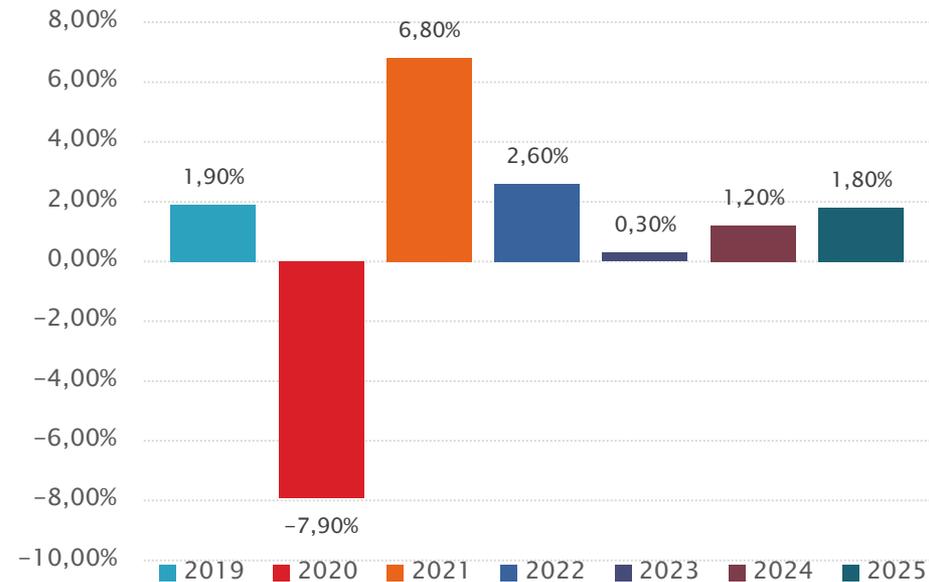
Indicateurs globaux de toutes les collectivités locales

Inflation annuelle en France



L'inflation sous-jacente pour 2023, retraits des prix de l'énergie et de l'alimentation, restera stimulée par la baisse à venir des aides de l'Etat.
Un ralentissement sera sans doute observé à partir de 2023.
Source : Banque de France

Taux de croissance annuelle en France



Prévisions de croissance revues à la baisse dû notamment à la remontée des taux d'intérêt plus élevée que prévu et une inflation plus prononcée.
Prévision Banque de France pour 2023 : entre -0,3% et 0,8%.
Source : Banque de France

Indicateurs pour les communes

Finances des communes 2022 (estimations et évolutions)

Collectivités locales 2022 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	256,6 Mds€,	+3,2%
Dépenses de fonct.	213,5 Mds€,	+4,9%
Épargne brute	43,1 Mds€,	-4,4%
Investissement**	69,6 Mds€,	+6,9%
Encours de dette	203,7 Mds€,	+1,6%

Finances des communes 2022 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	90,1 Mds€,	+3,0%
Dépenses de fonct.	78,4 Mds€,	+5,5%
Épargne brute	11,7 Mds€,	-11,3%
Investissement**	23,8 Mds€,	+7,3%
Encours de dette	65,0 Mds€,	+0,3%

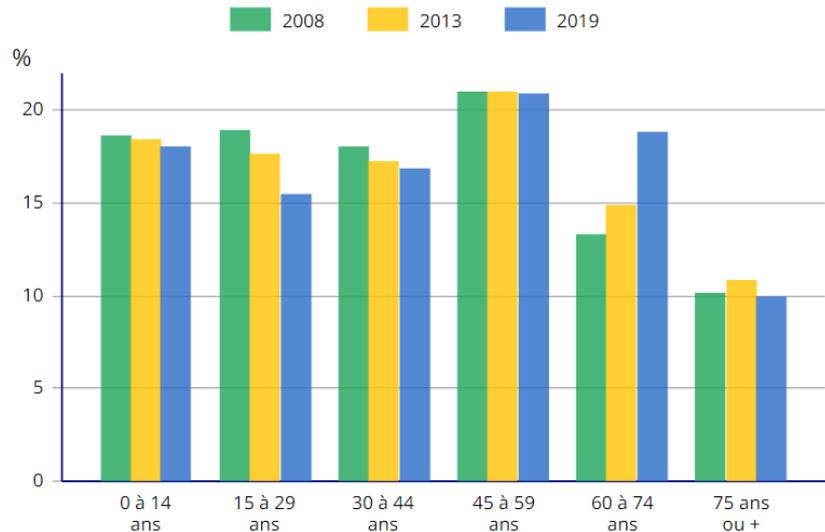
* Le compte Collectivités locales regroupe les budgets principaux et annexes des différents niveaux de collectivités de façon consolidée (les flux entre collectivités sont retraités) ; les comptes par niveau traitent uniquement des budgets principaux
** hors dette

* Le compte par niveau traite uniquement des budgets principaux
** hors dette

Source : la Banque Postale – les finances locales : prévisions arrêtées au 21 septembre 2022

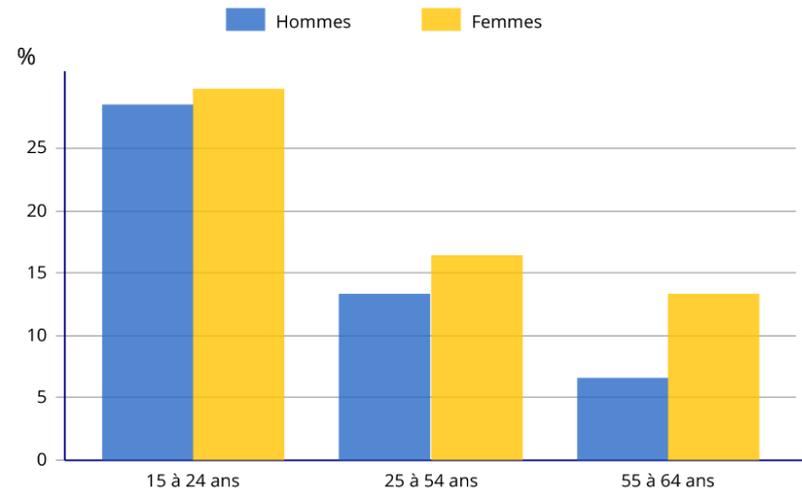
Indicateurs pour Aire-sur-la-Lys

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



	2008	2013	2019
Nombre de chômeurs	682	797	635
Taux de chômage en %	16,1	18,6	15,6
Taux de chômage des 15 à 24 ans	34,9	43,6	29,1
Taux de chômage des 25 à 54 ans	13,1	14,9	14,8
Taux de chômage des 55 à 64 ans	10,8	15,2	10,0

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2018



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20230228-2023-02-1-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

Principales Mesures de la loi de finances pour 2023

Art. 113 et 181 : Mesures d'aides aux collectivités face à l'inflation énergétique

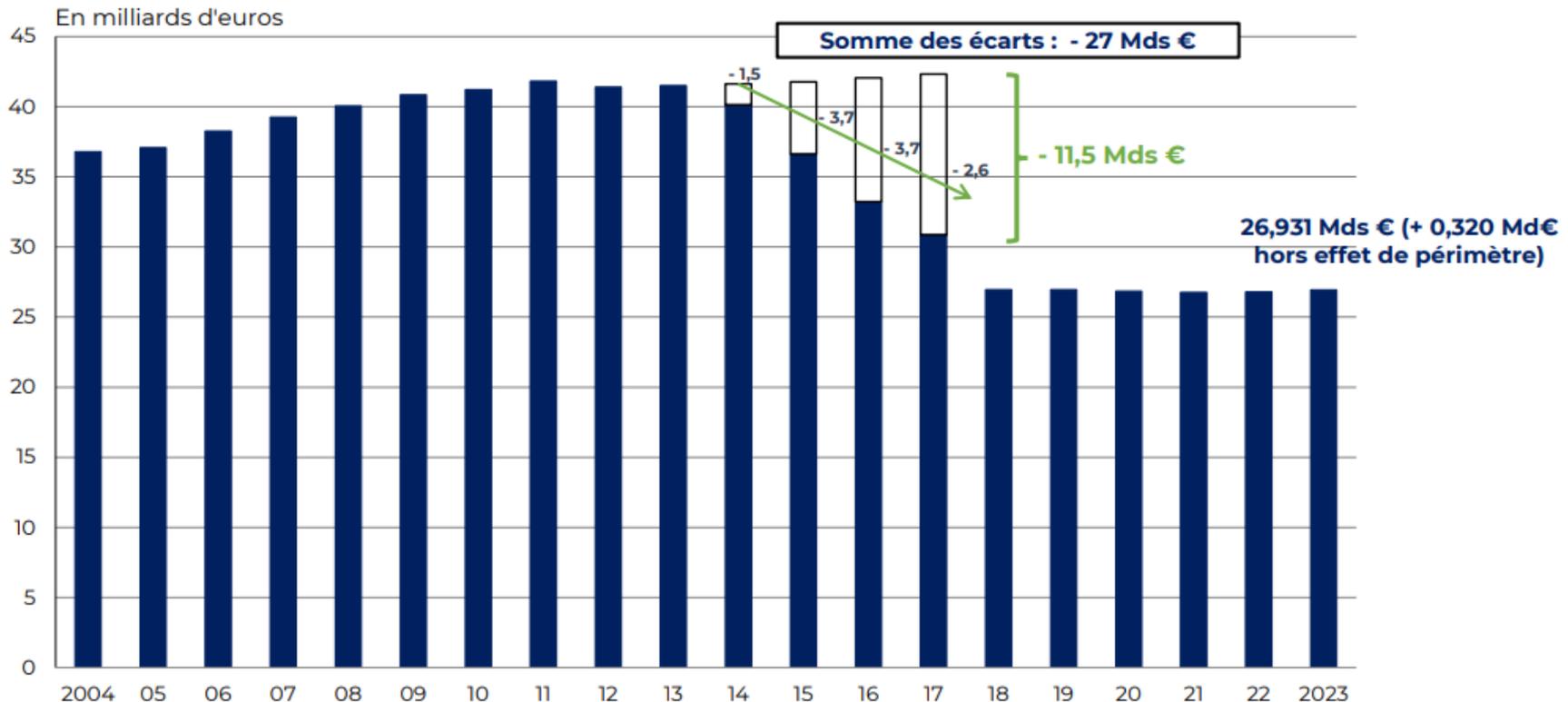
	2022	2023
Bouclier tarifaire Électricité	<p>1^{er} février 2022 – 1^{er} février 2023</p> <p>Limitation de la hausse du TRV à +4 % en moyenne</p> <p>arrêtés parus au Journal officiel du 30 janvier 2022</p>	<p>1^{er} février 2023 – « fin 2023 »</p> <p>Limitation de la hausse du TRV à +15 % en moyenne</p> <p>Loi de finances pour 2023, Décret n° 2022-1774 du 31 décembre 2022</p>
	<p><u>Collectivités bénéficiaires</u> : celles qui comptent moins de dix agents salariés et qui ont des recettes de fonctionnement inférieures à 2 millions d'euros, pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kVA. Entre 28 000 et 30 000 communes selon le Gouvernement.</p>	
Amortisseur électrique		<p>1^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2023</p> <p>Réduction du prix de l'électricité hors acheminement et taxes : prise en charge directement par l'État de 50 % du surcoût au-delà de 180 €/ MWh (plafond à 500 €/ MWh)</p> <p>Loi de finances pour 2023, Décret n° 2022-1774 du 31 décembre 2022</p> <p>1 Md€ d'aide aux collectivités</p>
	<p><u>Collectivités bénéficiaires</u> : « Toutes les collectivités territoriales ou leurs groupements, quelle que soit leur taille ». Les services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont également éligibles. Les clients doivent attester de leur éligibilité auprès de leur fournisseur afin de pouvoir activer l'amortisseur pour le contrat donné : un modèle d'attestation sur l'honneur est disponible dans le Décret afférent.</p>	

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20230228-2023-02-1-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

Principales Mesures de la loi de finances pour 2023

- ▶ Montant de la dotation globale de fonctionnement : + 320 millions d'euros en 2023 (200 millions pour la DSR et 90 millions pour la DSU)

Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

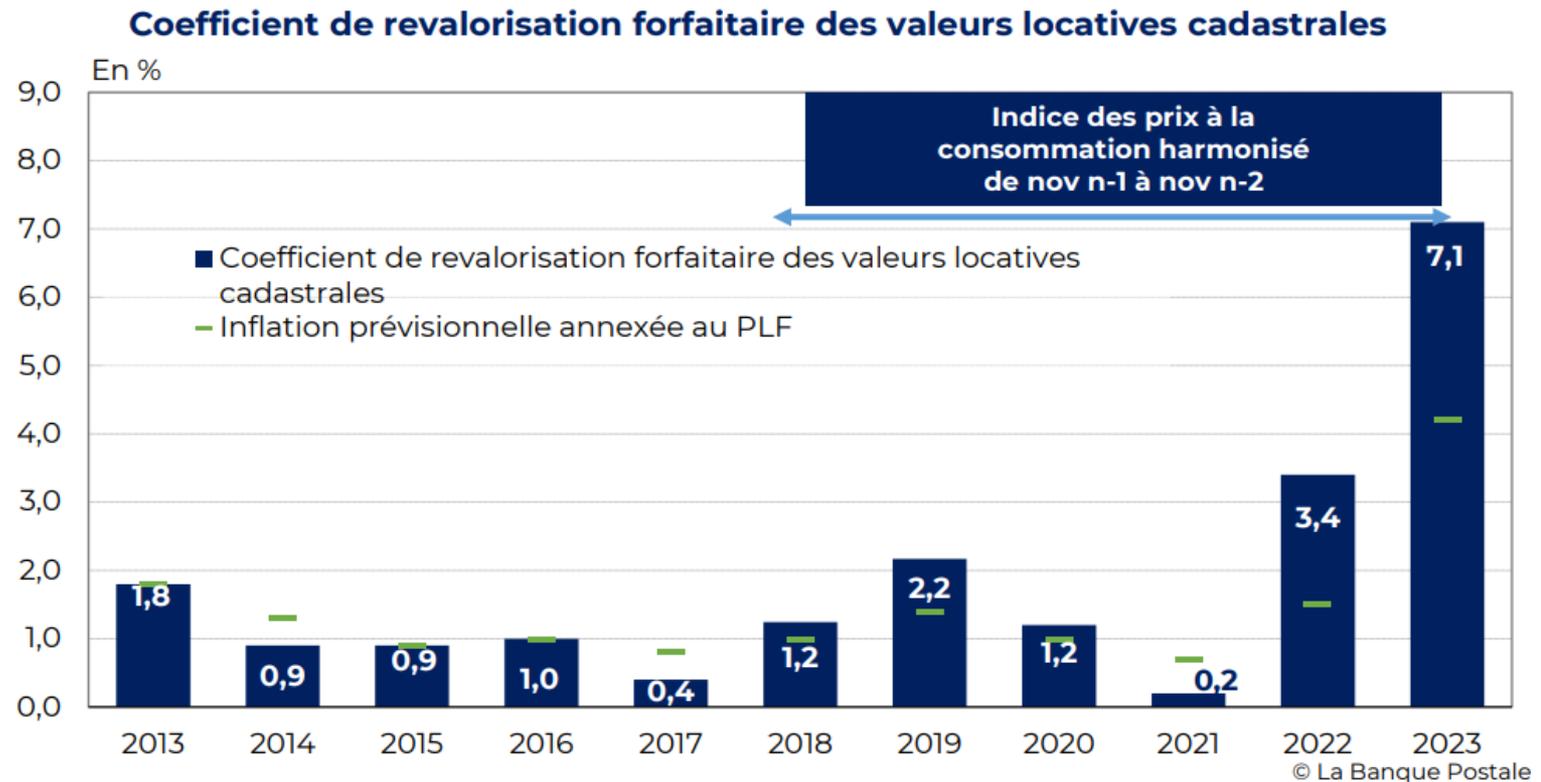


Source : [Jaune budgétaire](#) annexé au projet de loi de finances pour 2023

© La Banque Postale

Principales Mesures de la loi de finances pour 2023

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales : +7,1%



Source : [Insee](https://www.insee.fr)

Autres mesures de la loi de finances pour 2023

- ▶ Suppression de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en 2 temps;
- ▶ Mesures de soutien à l'investissement

Le PLF met un terme à la DSIL exceptionnelle introduite par le PLF 2021 afin de financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) mis en place pour faire face à la crise sanitaire.

L'Etat prévoit une enveloppe de 200 M€ supplémentaire pour le FCTVA remboursé aux collectivités, principale aide en matière d'investissement.

Maintien de l'enveloppe des autres dotations (dotation politique de la ville, dotation d'équipement des territoires ruraux, dotation de soutien à l'investissement des départements).

Des mesures relatives à l'accélération de la transition écologique sont mises en place au travers du fonds vert pour lequel une enveloppe de 2 Mds€ est ouverte à destination des communes et des EPCI pour leurs projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de mise aux normes, d'adaptation au changement climatique, d'amélioration des friches ou encore de mise en place de zones à faible émission.

Perspectives 2023

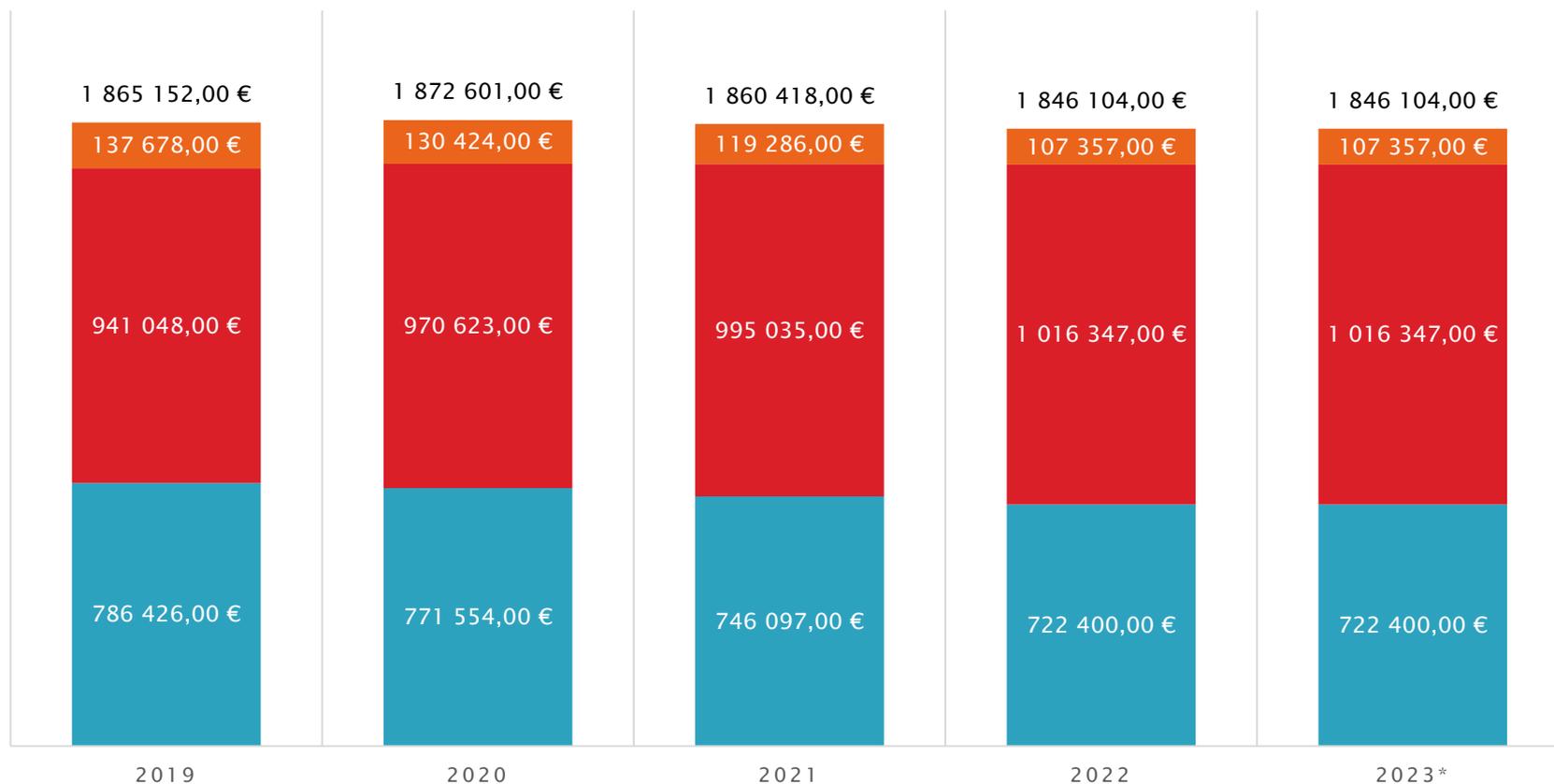
Recettes de fonctionnement



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20230228-2023-02-1-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

■ Dotation forfaitaire ■ Dotation de solidarité urbaine (DSU) ■ Dotation nationale de péréquation (DNP)



* Prévisionnel : hausse prévue en 2023

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20230228-2023-02-1-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

Fiscalité

		Prévisionnel 2022	Définitif 2022	Prévisionnel 2023
Taxe d'habitation <i>Résidences secondaires et logements vacants (hors habitations principales)</i>	Base	456 917	359 354	383 111
	Taux voté en %	24,10%	24,10%	24,10%
	Produit	110 117 €	86 604 €	92 330 €
Taxe sur le foncier bâti	Base	10 055 000	10 085 376	10 733 921
	Taux voté en %	51,32%	51,32%	51,32%
	Produit	5 160 226 €	5 169 443 €	5 508 648 €
	Coefficient correcteur	38 551 €	38 596 €	38 596 €
Taxe sur le foncier non bâti	Base	287 400	286 971	308 636
	Taux voté en %	60,07%	60,07%	60,07%
	Produit	172 641 €	172 383,48 €	185 397,65 €

Taux communal
29,06 % + Taux
départemental
22,26 %

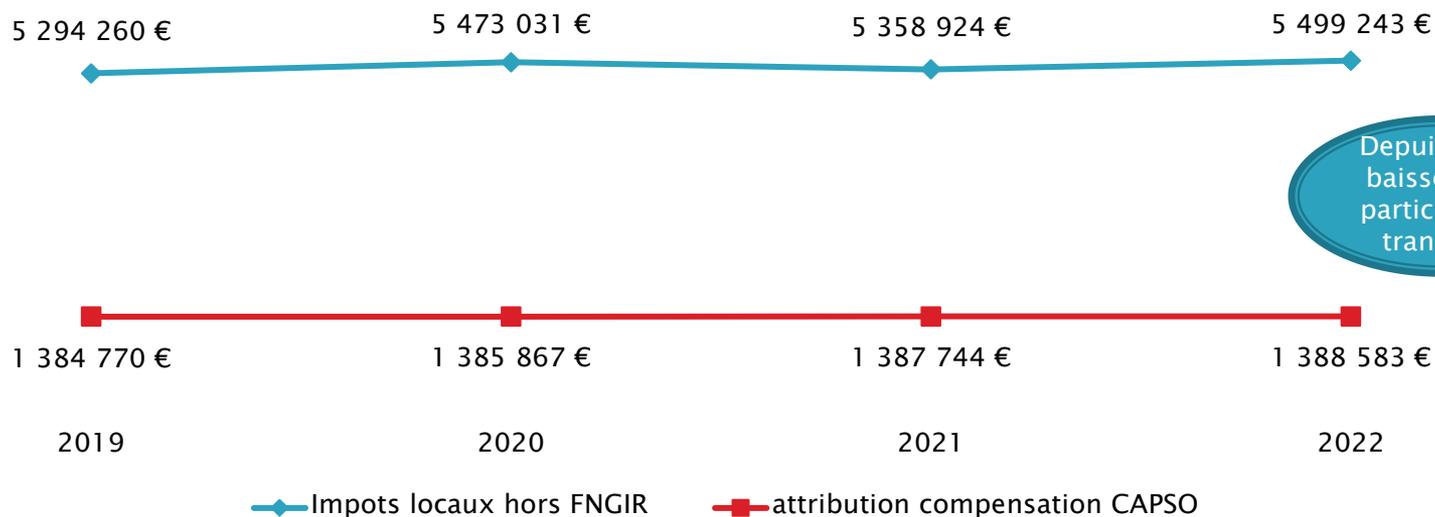
2022 : inclus lissage TFPB de -6 372 €

2023 : inclus revalorisation prévisionnelle des bases de 7,1% (Chiffres DGFIP prévisionnels 2023)

Suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les taux de TH ont été gelés en 2020, 2021 et 2022 à leur niveau de 2019.

Toutefois, à partir de 2023, les communes et EPCI devront à nouveau voter un taux de TH, et les lissages en cours vont reprendre. La base d'imposition de la taxe est réduite aux résidences secondaires et aux autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Total des taxes perçu (impôts locaux – hors FNGIR)



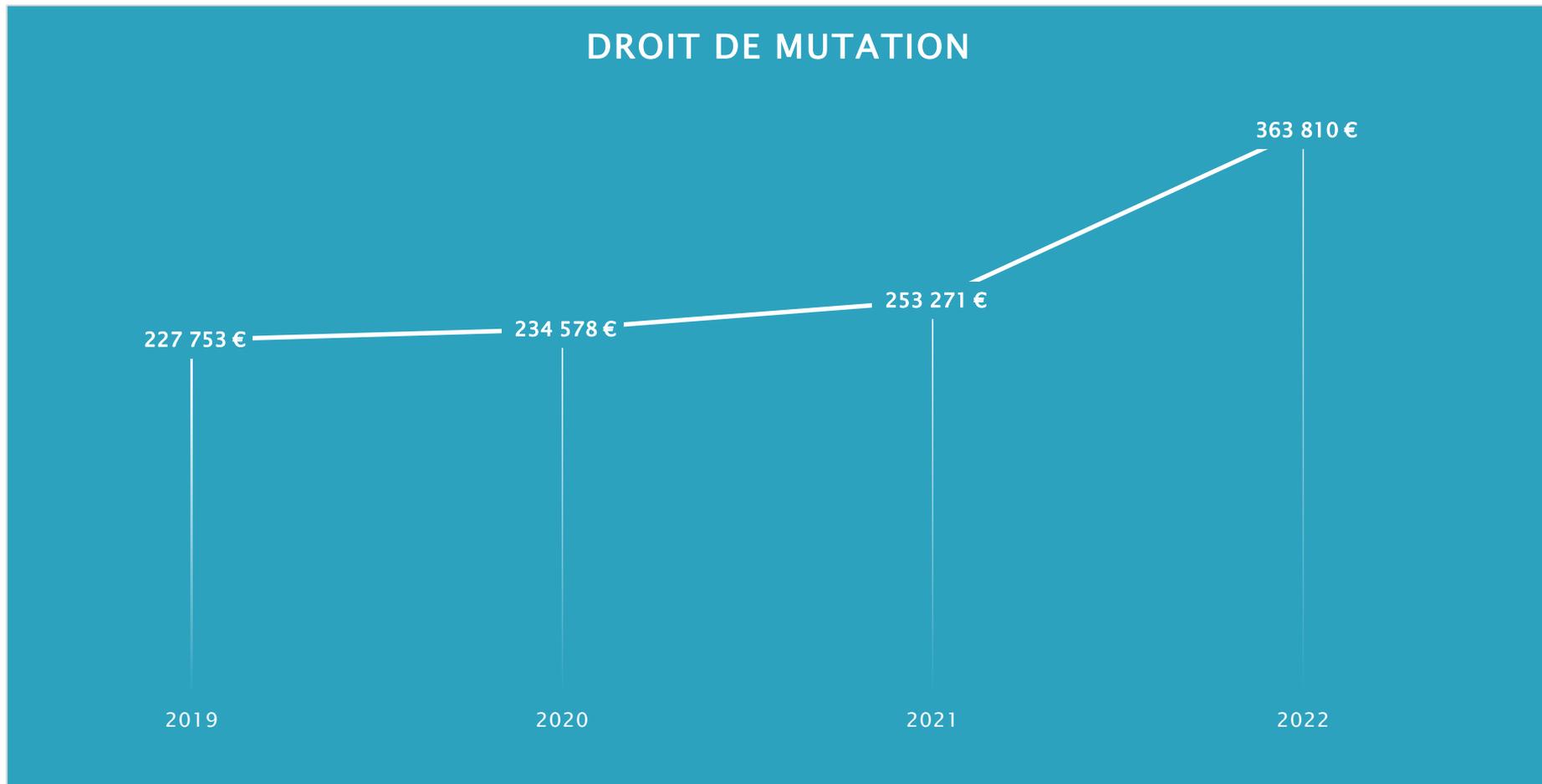
Ces chiffres tiennent compte du bénéfice de l'abattement de 30% sur la part communale de la taxe sur le foncier bâti en quartier prioritaire Politique de la ville appliquée aux bailleurs sociaux suivants : Pas-de-Calais Habitat/ Flandre Opale Habitat (ex-Logis 62) pour les années 2019 à 2022 inclus.

Les contrats de ville (QPV) ont été prorogés jusqu'au 31 décembre 2023.

Depuis 2021 jusqu'à 2023, suite au pacte financier et fiscal de la CAPSO, il a été mis en place une nouvelle dotation de solidarité communautaire (DSC) pour un montant respectif de 59 863€, 89 795 € et 119 726€.

Dans le cadre du Pacte fiscal et financier (PFF) 2021-2025 de la CAPSO, 50 % du produit de la taxe sur le foncier bâti (TFB) est reversé de la Commune d'Aire-sur-la-Lys à la CAPSO pour les ZA existantes et à venir, à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022 (délibération du CM 2021-11-N°6 du 22/11/2021).

Droits de mutation



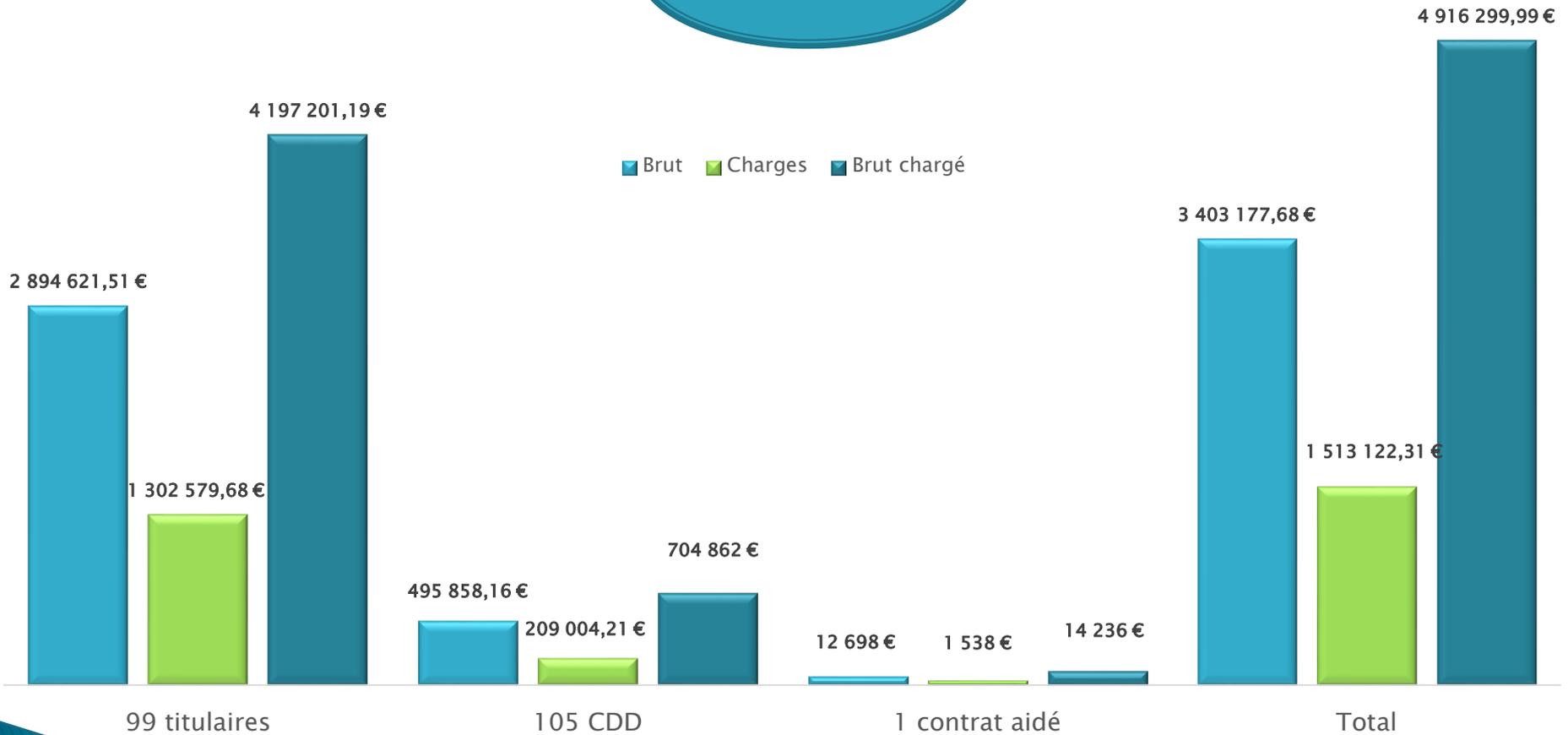
Perspectives 2023

Dépenses de fonctionnement

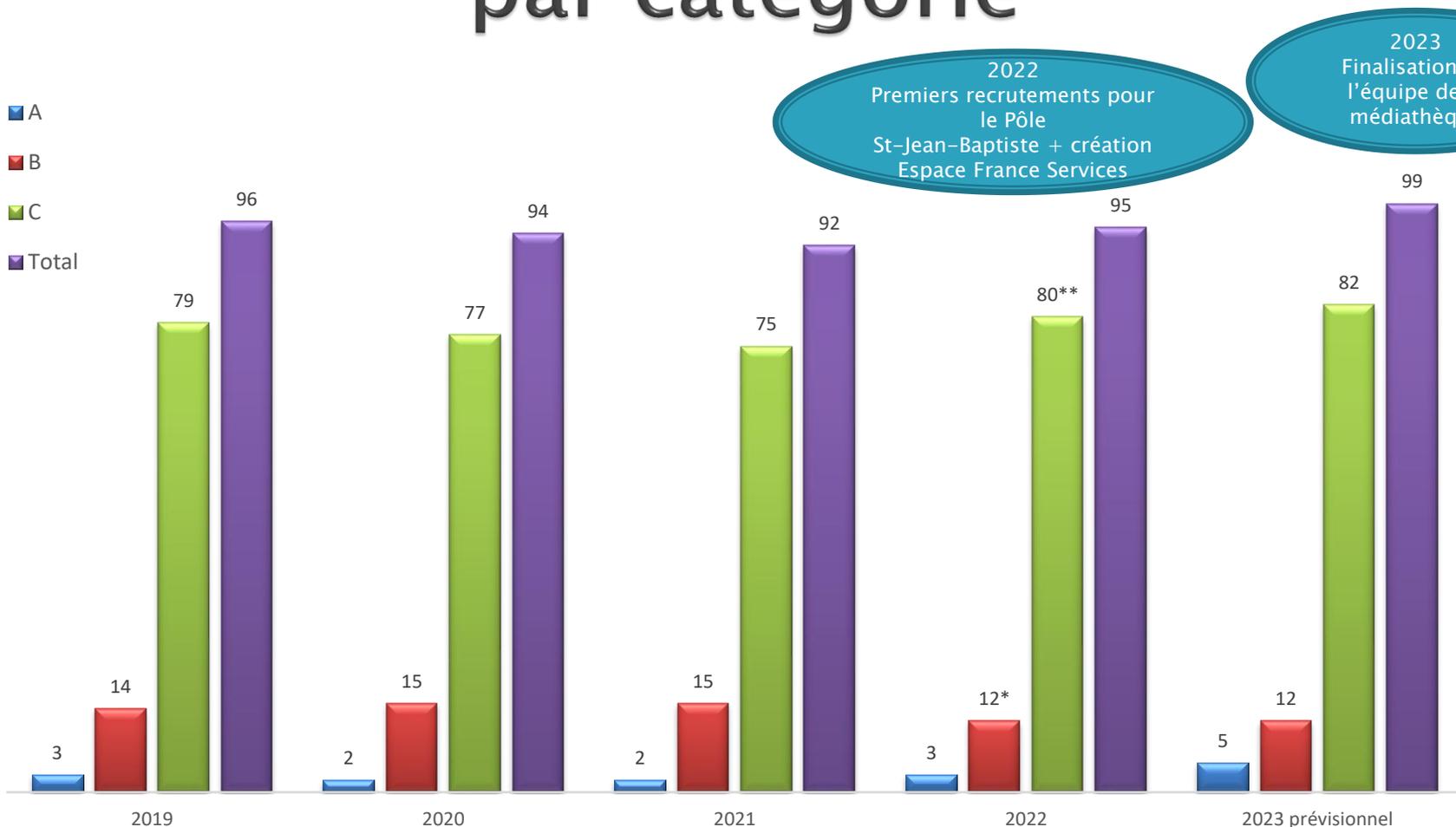


Prévisionnel charges globales personnel 2023

Durée du travail 1607H



Evolution du personnel titulaire par catégorie



2022
Premiers recrutements pour le Pôle St-Jean-Baptiste + création Espace France Services

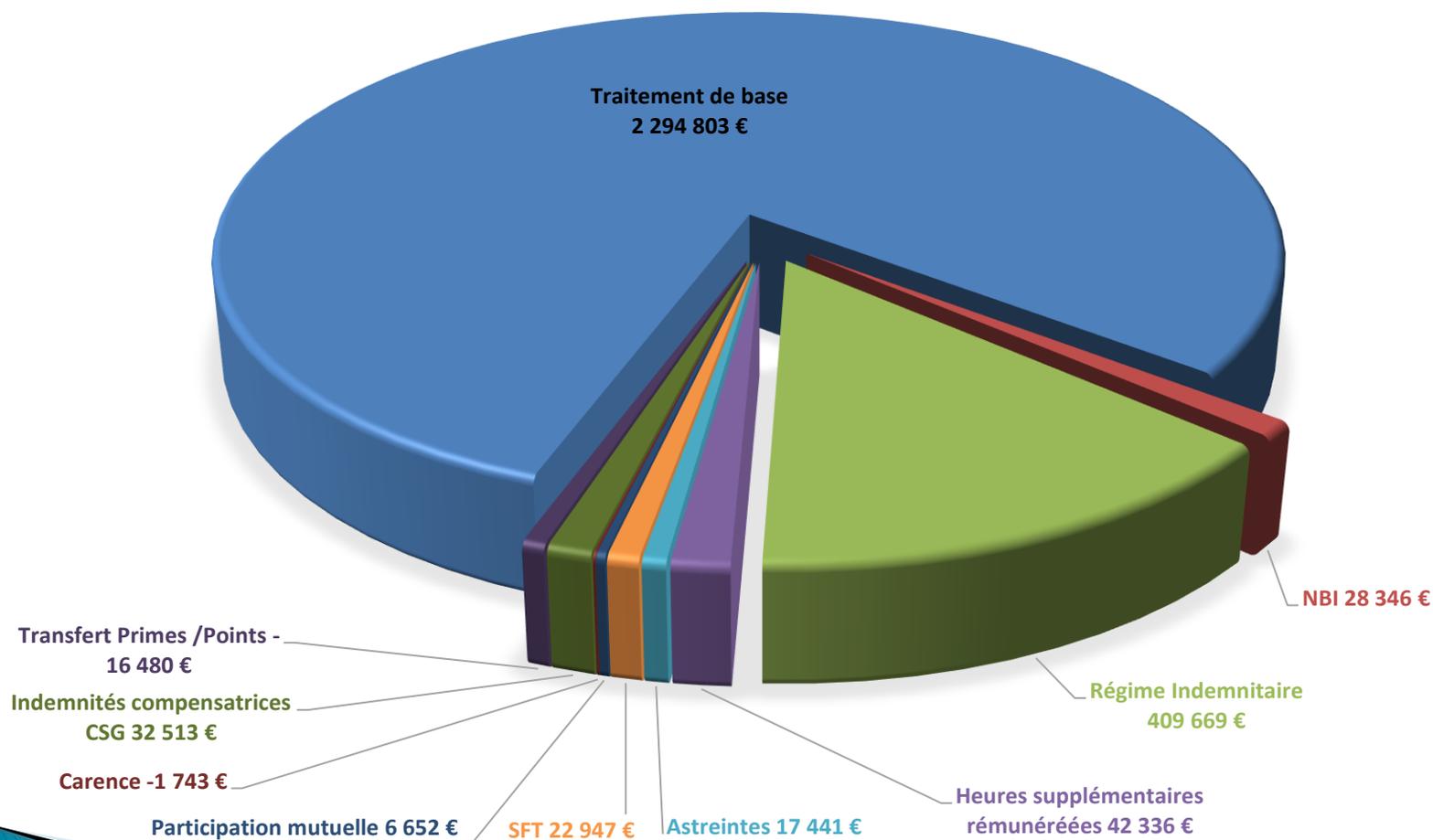
2023
Finalisation de l'équipe de la médiathèque

Résultat établi sur la base des agents présents au 31 décembre de l'année N.
Les agents en disponibilité pour convenance personnelle (3) ne sont pas pris en compte.
* : y compris 1 agent mis à disposition de l'ESL
** : y compris 3 agents mis à disposition de l'ESL et 10 agents en position de CLD, CITIS (Congés pour Invalidité Temporaire Imputable au Service) ou disponibilité pour raison de santé

En 2022, la Commune a nommé 2 agents via l'avancement de grade (Categorie C), un agent par promotion interne (de C vers B), a remplacé tous les départs et a recruté 3 agents pour la médiathèque.
L'évolution 2023 repose sur la mise à disposition de 2 agents, l'arrivée de 4 agents supplémentaires pour la médiathèque et sur d'éventuelles promotion internes.

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20230228-2023-02-1-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

Détail prévisionnel charges du personnel titulaire 2023

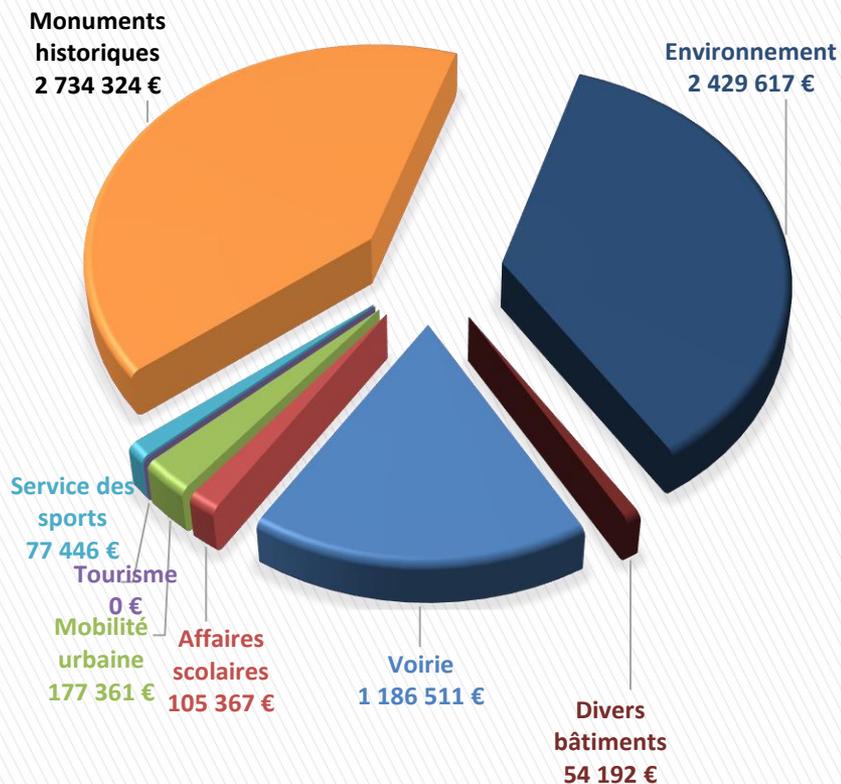


Perspectives 2023

Dépenses d'investissement

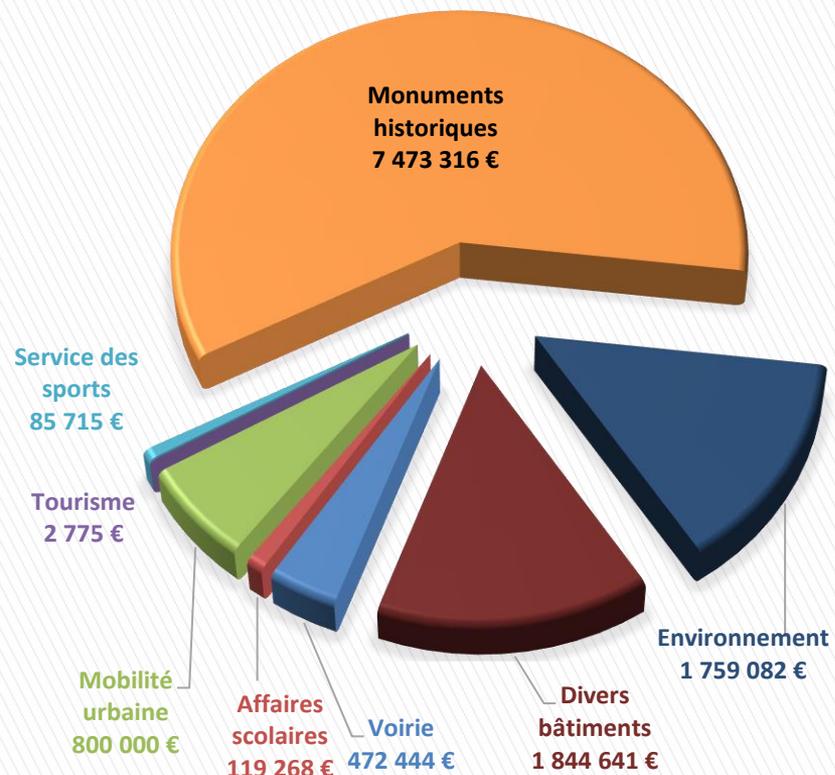


Les principales dépenses d'Investissement



2022

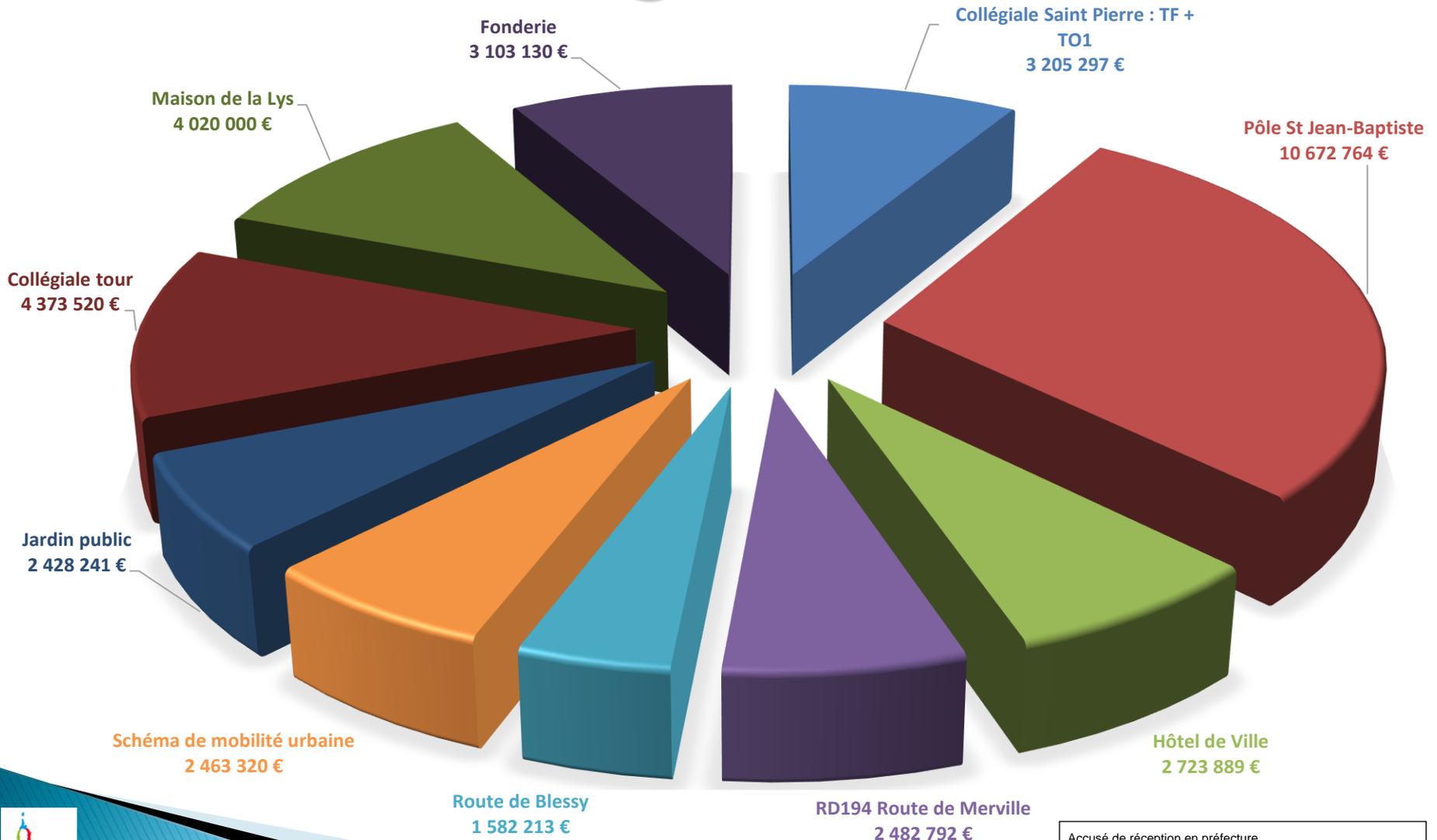
Total réalisé : 6 764 818 €



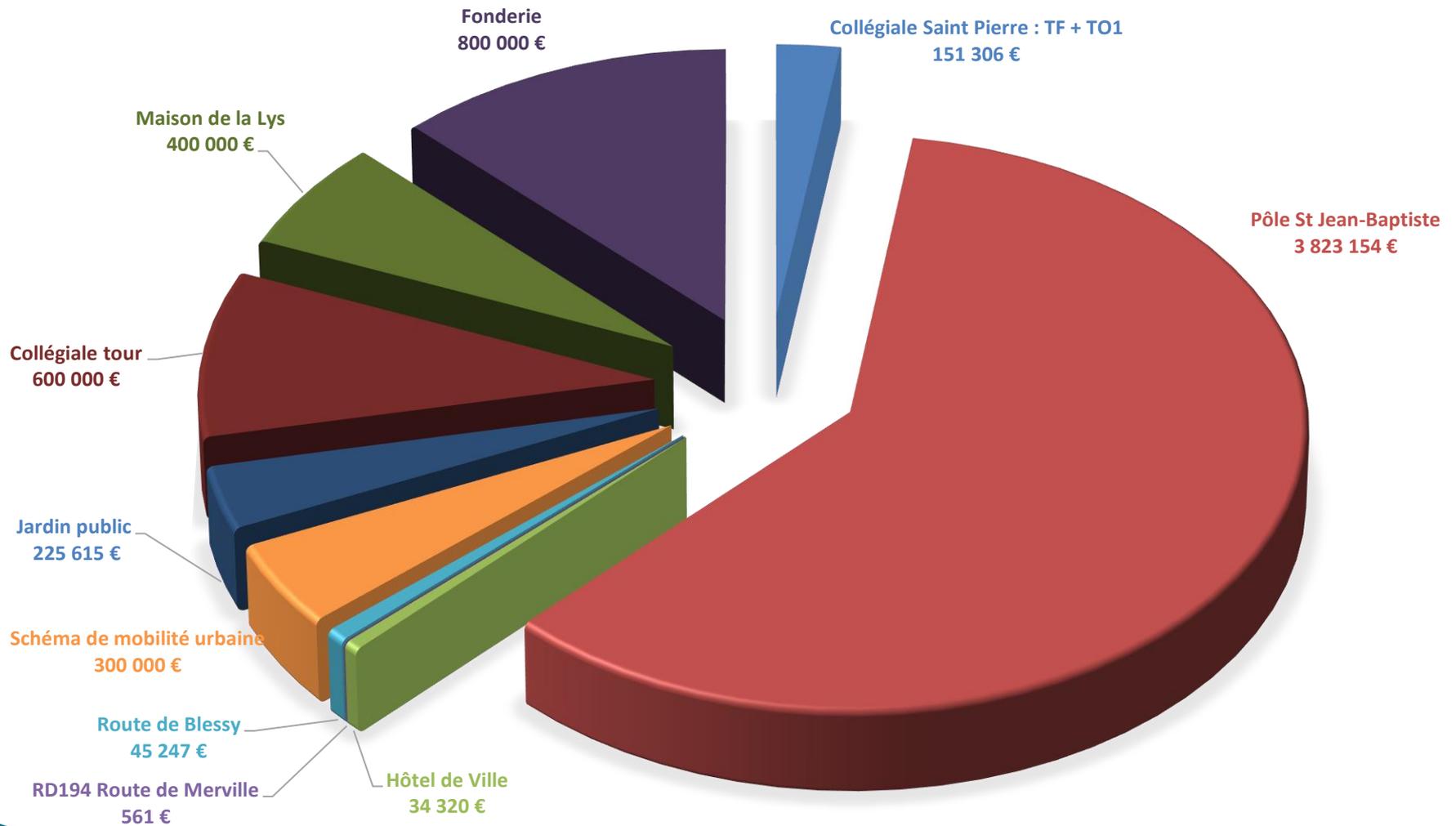
2023

Total BP : 12 557 240 €

Montant global des AP



Crédits de Paiement (CP) 2023



Perspectives 2023

Recettes d'investissement



Recette sur AP

- Pour couvrir les dépenses inscrites en AP/CP, des recettes de nos partenaires institutionnels sont attendues. Les plans de financement suivants ont été établis :

	Etat	Région	Département	Autres financeurs	FCTVA	Autofinancement / emprunt	
Collégiale Saint Pierre : TF + TO1	1 088 026 €	570 391 €	556 143 €		506 313 €	484 425 €	15,11%
Pôle St Jean-Baptiste	1 815 445 €	60 500 €	2 734 962 €	1 452 799 €	1 309 706 €	3 299 351 €	30,91%
Hôtel de Ville	178 184 €				413 961 €	2 131 744 €	78,26%
RD194 Route de Merville			488 801 €		340 961 €	1 312 020 €	52,84%
Route de Blessy			242 793 €		253 275 €	1 086 145 €	68,65%
Schéma de mobilité urbaine	166 473 €		88 000 €	14 278 €	358 591 €	1 835 977 €	74,53%
Jardin public		137 160 €	480 000 €	359 200 €	371 738 €	1 080 143 €	44,48%
Tour Collégiale	1 437 218 €	755 741 €	1 092 111 €		716 600 €	371 851 €	8,50%
Maison de la Lys	338 000 €	939 500 €	640 000 €		590 544 €	1 511 956 €	37,61%
Fonderie	258 595 €		640 000 €	150 000 €	451 569 €	1 602 966 €	51,66%
TOTAL	5 281 941 €	2 463 292 €	6 962 811 €	1 976 277 €	5 313 259 €	14 716 577 €	
	14,25%	6,65%	18,79%	5,33%	14,34%	39,72%	

Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) : L'attribution des subventions d'investissement de l'Etat à compter de l'année 2022, s'appréciera en cohérence avec le projet de territoire de chaque CRTE dans lequel la commune est engagée.

Même si le 1^{er} ministre précise que l'attribution des subventions ne doit pas être réservée aux seules opérations inscrites dans le CRTE, en particulier la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) dont les priorités d'emploi restent fixées au niveau de chaque département par une commission d'élus.

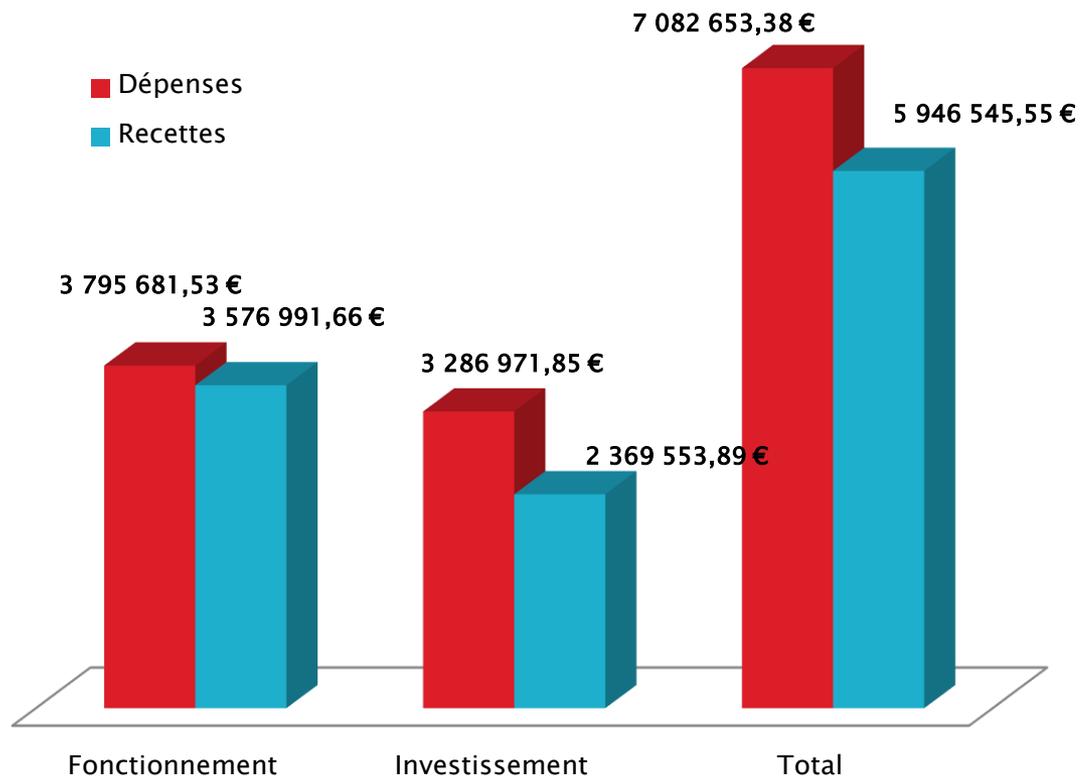
Programme de soutien aux territoires : l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pilote le programme national « Petites Villes de Demain », en soutien aux territoires, dont fait partie le Commun d'Aire-sur-la-Lys. Ce programme a pour but principal d'accompagner la revitalisation du territoire, d'améliorer son attractivité et renforcer le maillage territorial.

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20230228-2023-02-1-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

Budget de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Saint-Quentin



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20230228-2023-02-1-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023



- ▶ Le budget 2022 de la ZAC de Saint-Quentin est clôturé par un résultat d'ensemble prévisionnel de - 1 136 107,83 €.
- ▶ Pour 2023, le budget de la ZAC tiendra compte des ventes de terrains (commercialisation de la tranche optionnelle 3 et d'une partie des parcelles coté Saint-Quentin) afin de programmer la poursuite des travaux.